



Bulletin Officiel

N° 5357 Lundi 15 Mai 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIVES

BANQUE ZITOUNA 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2» 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CHL 2017-1» 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1» 18-22

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - AGO 23

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT - AGO - 24

ARAB BANKING CORPORATION - ABC - AGO - 25

ENNAKL AUTOMOBILES SA - AGO - 26

SOCIETE NEW BODY LINE SA - AGO - 27

SOCIETE NEW BODY LINE SA - AGE - 27

UNIMED - AGO - 28

UNIMED - AGE - 28

OFFICE PLAST - AGO - 29

SOBOCO - AGO - 30

SOBOCO - AGE - 30

ARAB TUNISIAN BANK - ATB - AGO - 31

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB - AGO - 32

ATTIJARI BANK - AGO - 33

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGO - 34

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGE - 35

HANNIBAL LEASE - AGO - 36

HANNIBAL LEASE - AGE - 36

DELICE HOLDING - AGO - 37

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS - AGO - 38

SOCIETE HEXABYTE - AGO - 39

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTL 2017-1 » 40

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATTIJARI BANK SUBORDONNE 2017 » 40

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH - 41-43

PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - AGO 44-45

COURBE DES TAUX

46

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

47-48

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS - ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- ELECTROSTAR
- BANQUE DE L'HABITAT - BH -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS PROFORMA - ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- ELECTROSTAR

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE
- BANQUE DE L'HABITAT - BH -

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS - ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- BNAC CONFiance FCP
- BNAC PROGRES FCP

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113**

du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 23 mars 2017, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le Mardi, **16 Mai 2017 à 15 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2016 ;
- 2) Approbation des conventions et opérations spéciales ;
- 3) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2016 ;
- 4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2016 ;
- 5) Reclassement des comptes de réserves ;
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;
- 7) Approbation des montants des jetons de présence ;
- 8) Nomination d'administrateurs ;
- 9) Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- 10) Emission d'Emprunts Obligataires ;
- 11) Renouvellement de l'autorisation du Conseil d'Administration à acheter et à revendre les actions de la CIL en bourse et d'en fixer les conditions et les modalités d'exécution ;
- 12) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

المصرف القومي التونسي
المقر الإجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 صفاقس

السيدات والسادة المساهمين في شركة المصرف القومي التونسي مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 26 ماي 2017 على الساعة الرابعة بعد الزوال بفرعها بتونس نهج الطاقة الشمسية – الشرقية 1 - تونس وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

1. تلاوة و مصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2016.
2. تلاوة تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2016.
3. المصادقة على الإتفاقات المذكورة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات و المتعلقة بالسنة المالية 2016.
4. تحديد منحة حضور أعضاء مجلس الإدارة.
5. المصادقة على القوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2016.
6. توظيف نتائج السنة المالية 2016.
7. تجاوز عتبات المساهمة.
8. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرف السنة المالية 2016.
9. الإعلام عن مباشرة رئيس مجلس الإدارة أو المدير العام أو أعضاء مجلس الإدارة لأي منصب إدارة في شركات أخرى.
10. تلاوة و مصادقة على تقرير تصرف المجمع المتعلق بالسنة المالية 2016.
11. تلاوة تقرير مراقب الحسابات و المتعلق بالقوائم المالية المجمع للسنة المالية 2016.
12. المصادقة على القوائم المالية المجمع و المتعلقة بالسنة المالية 2016.
13. تعيين أعضاء مجلس الإدارة.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

**Arab Banking Corporation – Tunisie
ABC Bank**

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

La Bank ABC - Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le 17 mai 2017 respectivement à 09h00 et à 10h00 au Siège Social de la Banque, et ce à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2016,
3. Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016,
4. Approbation des Etats Financiers, des conventions réglementées, des transactions avec les parties liées et du Rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016,
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016,
6. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 30 millions de dinars Tunisiens,
7. Ratification de la nomination du nouveau Président du Conseil d'Administration,
8. Ratification de la nomination du nouveau membre indépendant du Conseil d'Administration,
9. Ratification du renouvellement du mandat du Directeur Général,
10. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2016,
11. Fixation du montant des jetons de présence relatif à l'exercice 2017.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Modification de l'Article 46 des statuts de Bank ABC,
3. Approbation de l'Article 25/ nouveau des statuts relatif aux comités du Conseil d'Administration,
4. Approbation de l'Article 31 /nouveau des statuts relatif aux conventions réglementées.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ENNAKL Automobiles SA

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis

Messieurs les Actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi **16 Mai 2017 à 9H00** au **siège de AMEN BANK** sis à Tunis Avenue Mohammed V -. 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
3. Approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2016 ;
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2017 ;
7. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017 ;
8. Nomination de nouveaux administrateurs ;

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE SA
SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mardi 23 mai 2017 à 10h30** à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2016.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2016.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Renouvellement du contrat de régulation du cours.
8. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

2017 - AS - 4728

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE
SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu, le **Mardi 23 mai 2017** suite à la tenue de l'AGO, à l'IACE, Rue du Lac Turkana -1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la société New Body Line par incorporation de réserves.
2. Pouvoirs.

2017 - AS - 4729

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 23/05/2017 à 10H.00 à l'hôtel « Mövenpick » sis à Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2016 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées,
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4730

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 23/05/2017 à 11H.00 à l'hôtel « Mövenpick » sis à Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au projet d'augmentation de capital par incorporation des réserves.

Autorisation pour l'augmentation de capital et changement de l'article 7 des statuts.

Pouvoirs pour formalités

2017 - AS - 4731

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE OFFICE PLAST

Société Anonyme au Capital de 9.802.700 DT

Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA

RC : B246582006 - MF : 0947962F

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 23 mai 2017

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le mardi 23 Mai 2017 à 9H 30 mn à l'hôtel Sheraton- Tunis, Avenue de la ligue Arabe- Tunis Carthage à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2016,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016,
- Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2016,
- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice 2016,
- Fixation des jetons de présence pour l'année 2016
- Nomination d'un nouvel administrateur : FCPR MAX ESPOIR
- Nomination d'un nouvel administrateur représentant les petits porteurs,
- Pouvoirs pour formalités

AVIS DE SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية و الخارقة للعادة

شركة حلويات الأغالبة
"سوبوكو"

المقر الإجتماعي : المنطقة الصناعيّة أريانة-تونس-

إن السادة المساهمين في شركة حلويات الأغالبة "سوبوكو" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية و الخارقة للعادة اللتان ستعقدان يوم **الخميس 18 ماي 2017** بداية من الساعة العاشرة صباحا بنزل الكنتيننتال Continental القيروان و ذلك للتداول حول جداول الأعمال التّالي :

الجلسة العامة العادية:

- دراسة تقرير مجلس الإدارة عن تصرّف سنة 2016.
- تلاوة التقرير العام و التقرير الخاصّ لمراقب الحسابات عن تصرّف سنة 2016.
- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و حسابات النتائج لسنة 2016 و تخصيص النتائج.
- إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة لتصرّف سنة 2016.
- المصادقة على الإتفاقيات المنصوص عليها بمجلة الشركات التجارية.
- ضبط مكافئات الحضور لأعضاء مجلس الإدارة.
- مسائل مختلفة.

الجلسة العامة الخارقة للعادة على إثر الجلسة العامة العادية :

- الزيادة في رأس المال الاجتماعي
- تنقيح القانون الأساسي.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Nouria, 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à 11 heures à l'hôtel « The Residence » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 **Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016.**
- 2 **Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2016.**
- 3 **Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2016.**
- 4 **Affectation des résultats.**
- 5 **Ratification de la cooptation d'un administrateur**
- 6 **Nomination d'un nouvel administrateur**
- 7 **Fixation du montant des jetons de présence**
- 8 **Quitus aux administrateurs.**
- 9 **Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.**
- 10 **Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.**

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 23 mai 2017, à 10 heures du matin, à l'Hôtel ACROPOLE – Les Berges du Lac – Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration, sur la gestion de la banque et du groupe STB, relatifs à l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la Banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016;
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016 ;
5. Affectation des résultats ;
6. Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des présidents et des membres des comités;
7. Ratification de la décision du conseil d'administration du 15 février 2017 portant cooptation et remplacement d'un administrateur représentant l'Etat Tunisien.
8. Nomination des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la STB-Titres) qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social: rue Hédi Nouira - Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social : rue Hédi Nouira - Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **Jeudi 25/05/2017** à partir de **09h00** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
8. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction du Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction du Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h30 à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes;
6. Transfert de Réserves ;
7. Nomination et renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
10. Décotation des GDR à la Bourse de Londres ;
11. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'administration ;
12. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Mise en conformité de l'article 25 des statuts avec les nouvelles dispositions législatives ;
2. Amendement de l'article 48 des statuts :
 - a) Mise en conformité avec les dispositions législatives en vigueur ;
 - b) Modification de la somme à attribuer au fonds social ou à l'association amicale du personnel de la banque ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le Mercredi 17 Mai 2017 respectivement à 15h00 et 16h30 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise –Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2016.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Approbation des Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2016.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2017 et en 2018 dans la limite de Cent Cinquante Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2017.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2017.
- Autorisation du Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.
- Augmentation du capital social.
- Modification corrélative des articles 4, 6, 8, 9, 11, 14, 17, 18, 19, 25, 28 et 35 des statuts d'Hannibal Lease.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le Jeudi 25 Mai 2017 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes, approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016, affectation du résultat et distribution des dividendes ;
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 Mai 2017 à 15H:00 au siège de l'UTICA Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- 8- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateur ;
- 9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- 10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HexaByte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 06 juin 2017 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016
- Affectation du résultat net de l'exercice 2016 et distribution des dividendes
- Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- Quitus aux administrateurs,

Pouvoir

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
«BTL 2017-1 »**

MAC SA, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**BTL 2017-1**» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000 DT** sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes au public le **10 avril 2017**, ont été clôturées le **10 mai 2017**, pour un montant de **20 000 000 DT**.

2017 - AS - 4748

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
«Attijari bank subordonné 2017»**

Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «**Attijari bank subordonné 2017**» de **60 000 000 DT**, ouvertes au public le 29 mars 2017, ont été clôturées le **10 mai 2017**, pour un montant de **60 000 000 DT**.

2017 - AS - 4749

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

2^{ème} Appel à candidature pour le poste d'administrateur
Représentant les actionnaires minoritaires

Un 1^{er} appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires a été publié au Journal le TEMPS du 04/05/2017.

Constatant qu'aucune candidature n'a été déposée au 10/05/2017, un 2^{ème} appel à candidature vient d'être lancé comme suit :

Objet :

A l'occasion de l'arrivée à terme du mandat de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » qui se tiendra le Jeudi 25 Mai 2017 à l'hôtel Golden Tulip Carthage-Tunis, procédera à la désignation par voie d'élection, d'un nouvel administrateur.

Modalités :

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH », sise au N°5 Rue 8610 Z.I Charguia 1- Tunis Carthage 2035, au plus tard le **18/05/2017** (le cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » et portant la mention « **Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur** ».

La liste des candidatures répondantes aux conditions et retenues, fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens le **20/05/2017**.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions lors de l'AGO du 25/05/2017 où les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

Conditions de Participation :

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour être membre du Conseil d'Administration.

Les candidats éligibles doivent remplir les conditions suivantes :

- Pour les candidats personnes physiques et personnes morales non institutionnelles, justifier une participation ne dépassant pas 0.5% du capital social.
- Pour les candidats actionnaires institutionnelles, justifier une participation ne dépassant pas 5% du capital social.
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » ou à une de ses filiales.
- Ne pas être en contradiction avec l'article 193 du CSC.

- Suite -

Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » et une fiche de candidature dûment remplie (**Annexe 1**).
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales.
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter.
- Une attestation récente du nombre d'actions « SAH » détenues par le candidat lui-même ou par la personne qu'il représente.
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 CSC (**Annexe 2**).
- Le curriculum vitae (CV) détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

NB : les Annexes 1 & 2 sont disponibles sur simple demande adressée par e-mail à l'adresse suivante : Said.r@lilas.com.tn et/ où au siège social de la société.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe N°1

Fiche de candidature

Nom et prénom / raison sociale :

N° CIN/ Registre de commerce :

Profession / activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Historique entant qu'administrateur :

Signature

- Suite -

Annexe N° 2

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires autres que ceux qui détiennent des actions avant l'introduction en bourse au sein du conseil d'administration de la société d'Articles Hygiéniques.

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du CSC et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2014 pour un montant de 3.669.540 Dinars, devenues libres au cours de cette année.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

▶ Résultat net 2016	:	8.853.403
▶ Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S)	:	51.401
▶ Réserves reclassées (distribuables en franchise de R/S)	:	3.669.540
Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S)	:	3.720.941
▶ Report à nouveau (soumis à la R/S)	:	7.242.790
Total	:	19.817.134
▶ Dotation au fonds social	:	400.000
▶ Réserves pour Réinvestissements exonérés	:	- 5.150.000
Solde à affecter	:	14.267.134
▶ Dividendes à distribuer (non soumises à la R/S)	:	3.700.000
▶ Dividendes à distribuer (soumises à la R/S)	:	550.000
Total des Dividendes à distribuer	:	4.250.000
▶ Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S)	:	20.941
▶ Report à nouveau (soumis à la R/S)	:	9.996.193
Total Report à nouveau	:	10.017.134

- Suite -

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,850 DT par action, dont 0,740 DT distribuables en franchise de retenues à la source et 0,110 DT soumis à la retenue à la source.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des trois Comités créés conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 du 20 mai 2011 à 15.000 DT par Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence, englobant les rémunérations des Comités, à 108.000 DT à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'Administrateur pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2019 les membres suivants :

Les deux administrateurs et sont qualifiés de membres indépendants au sens de l'article 47 de la loi n°2016-48.

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne Mr en tant qu'administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires tels que définis par l'article 47 de la loi n°2016-48.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en tant que commissaire aux comptes pour la vérification et la certification des états financiers de la société ainsi que les états financiers consolidés pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2017, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 99-92 du 17 aout 1999, l'Assemblée Générale autorise expressément le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en bourse dans les conditions suivantes :

- Durée de l'autorisation : 3 ans se terminant avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2019.
- Nombre maximum d'actions que la société peut obtenir : 10% du total des actions composant le capital.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à

AVIS

COURBE DES TAUX DU 15 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,482%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,539%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,561%	1 003,131
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,707%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,752%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,797%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,842%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,863%	1 002,540
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,887%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,932%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,212%	1 003,485
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,285%	922,208
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,397%	1 001,539
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,813%	991,968
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,115%	981,139
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,227%	984,396
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,712%	971,480
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,819%	1 003,290
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,935%	942,597
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,236%	941,991
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,342
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,426
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,102
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,103
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	918,012
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,082
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,626
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,724
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,885

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	166,920	166,969		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,729	112,763		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,566	96,596		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,865	14,870		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,544	108,579		
2448486								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,525	1,526		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,121	107,197		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,662	40,673		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,078	55,093		
10	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	115,046	115,049		
11	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,899	109,871		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
12	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	133,854	133,808		
13	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	501,520	501,457		
14	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,809	117,971		
15	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,292	127,569		
16	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	138,024	138,290		
17	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,071	120,249		
18	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	99,888	100,030		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,384	147,921		
20	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,437	93,504		
21	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,553	97,476		
22	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	144,485	144,475		
23	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	128,036	128,046		
24	FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25	FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26	FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	97,294	97,474		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	100,953	101,012		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,967	19,974		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 224,660	2 231,592		
32	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	112,106	113,412		
34	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	147,238	148,168		
35	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	155,402	156,835		
36	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,825	15,976		
37	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 300,273	5 310,313		
38	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 169,727	5 205,980		
39	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,491	2,499		
40	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,189	2,194		
41	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,208	1,209		
42	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,091	1,093		
43	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,083	1,088		
44	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,078	1,082		
45	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	110,579	111,058		
46	AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47	AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,246	119,159		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
50	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,717	105,748
51	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,877	104,903
52	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,182	107,214
53	ATILJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATILJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	104,123	104,155
54	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,369	101,405
55	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,734	108,764
56	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	106,433	101,950
57	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,537	103,564
58	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,850	105,873
59	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,941	103,969
60	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,735	101,764
61	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	105,027	105,056
62	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,113	104,149
63	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,526	106,555
64	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	105,008	105,038
65	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,297	100,326
66	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,703	105,728
67	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	104,358	104,393
68	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,346	105,379
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,838	106,869
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,621	104,659
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,848	104,888
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,533	106,585
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,259	100,286

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,350	10,353
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,851	104,884
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	105,480	105,514
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,915	106,952
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,669	10,673
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,727	56,772
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	98,916	97,954
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,972	16,961
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	269,813	269,716
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,830	29,806
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 290,315	2 292,191
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	74,024	74,078
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,852	55,891
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,608	102,505
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	86,252	86,141
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,645	10,643
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,273	11,291
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,759	13,782
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,029	12,049
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	13,171	13,172
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,796	11,793
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	144,146	141,591
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	139,763	137,257
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	8,993	8,988
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	105,057	105,159
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,644	80,913
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	82,372	82,783
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,584	99,672
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	94,230	94,146
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,745	100,923
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,827	9,831
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	101,208	101,699
109	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	142,394	143,289
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	104,940	105,765
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	103,233	103,172
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	202,552	203,226
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	184,184	184,879
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	158,529	158,954
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,448	21,422
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,707	144,201
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,203	124,556
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 066,725	9 081,963
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,309	8,426
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,098	83,487
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	954,346	961,240
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5361,868	5403,602
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4968,835	4976,185
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	115,103	115,258
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,211	9,122
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 361,438	10 387,888

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège social : Boulevard de l'environnement, Route de Naassen 2013 Ben Arous

La Société ELECTROSTAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme. Basma BEDOUI (Bedoui Business & Consulting) et Mr Mehdi MASMOUDI (Société Management & Audit Services).

* Le CMF a invité la société à compléter les notes aux états financiers conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Bilan
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2016	31 Déc. 2015
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	3.1	1 852 571	1 841 276
Moins : amortissements des immobilisations incorporelles		-1 838 765	-1 824 124
Immobilisations Incorporelles Nettes		13 806	17 152
Immobilisations corporelles	3.1	31 885 395	24 027 213
Moins : amortissements des immobilisations corporelles		-8 987 254	-8 356 965
Immobilisations Corporelles Nettes		22 898 141	15 670 249
Immobilisations financières	3.2	13 528 779	13 861 936
Moins : Provisions sur des titres de participation		-59 900	-59 900
Immobilisations financières Nettes		13 468 879	13 802 036
Total Actifs Immobilisés		36 380 827	29 489 436
Autres actifs non courants	3.3	1 373 925	346 827
Total des actifs non courants		37 754 752	29 836 263
Actifs courants			
Stocks	3.4	38 853 479	39 817 483
Moins : provisions sur stocks		0	0
		38 853 479	39 817 483
Clients et comptes rattachés	3.5	49 805 858	43 958 810
Moins : provisions sur créances		-4 486 298	-4 155 410
		45 319 560	39 803 399
Autres actifs courants	3.6	7 967 428	7 354 696
Moins : provisions autres actifs courants		0	0
		7 967 428	7 354 696
Placements et autres actifs financiers	3.7	0	20 000
Moins : provisions autres actifs financiers		0	0
		0	20 000
Liquidités et équivalents de liquidités	3.8	1 184 763	2 709 024
Total des actifs courants		93 325 230	89 704 603
Total des actifs		131 079 982	119 540 866

Bilan
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2016	31 Déc. 2015
Capitaux propres			
Capital social		12 250 000	12 250 000
Réserves légales		890 190	890 190
Prime d'émission		8 720 224	8 720 224
Résultats reportés		-10 825 904	-10 973 142
Réserve spéciale de réévaluation		11 125 744	11 125 744
Total des capitaux propres avant résultat		22 160 253	22 013 014
Résultat de l'exercice		163 875	147 239
Total des capitaux propres avant affectation	3.9	22 324 128	22 160 253
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	3.10	15 863 920	19 611 714
Total des passifs non courants		15 863 920	19 611 714
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.11	28 161 928	12 818 042
Autres passifs courants	3.12	5 496 903	5 961 761
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.13	59 233 103	58 989 097
Total des passifs courants		92 891 934	77 768 899
Total des passifs		108 755 854	97 380 613
Total des capitaux propres et passifs		131 079 982	119 540 866

ETAT DE RESULTAT
Modèle autorisé
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Etat de résultat	Notes	Exercice clôturé le	
		31 Déc. 2016	31 Déc. 2015
Produits d'exploitation			
Revenus	4.1	84 081 582	75 350 176
Total des produits d'exploitation		84 081 582	75 350 176
Charges d'exploitation			
Variations des stocks produits finis & en-cours		2 850 177	-18 895 528
Achats de marchandises consommées	4.2	20 875 069	17 591 555
Autres approvisionnements consommés	4.3	34 928 014	54 559 926
Charges de personnel	4.4	4 332 054	4 131 733
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.5	2 587 230	1 755 595
Autres charges d'exploitation	4.6	5 486 227	7 167 894
Total des charges d'exploitation		71 058 770	66 311 174
Résultat d'exploitation		13 022 811	9 039 001
Charges financières nettes	4.7	-12 854 344	-8 744 155
Autres gains ordinaires	4.8	336 136	494 206
Autres pertes ordinaires	4.9	-138 316	-458 294
Résultat des activités ordinaires avant impôt		366 288	330 759
Impôt sur les bénéfices		-202 413	-183 520
Résultat des activités ordinaires après impôt		163 875	147 239
Effets des modifications comptables		0	0
Résultat net de l'exercice après modification comptable		163 875	147 239

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Modèle autorisé
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Notes	Exercice clôturé le	
		31 Déc. 2016	31 Déc. 2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat de l'exercice		163 875	147 239
Ajustement pour:			
Amortissements	5.1	2 072 849	1 386 676
Provisions	5.1	514 380	368 920
Reprises sur amortissements et provisions	5.2	183 648	73 507
Variation des:			
Stocks	5.3	-964 004	20 889 179
Créances	5.4	7 553 328	-839 838
Autres actifs	5.5	588 732	-2 180 012
Fournisseurs et autres dettes assimilés	5.6	12 228 916	6 197 868
Autres Produits non encaissables	5.7	136 035	106 090
Autres charges non décaissables	5.8	2 504	0
Intérêts sur emprunts	5.9	1 444 477	1 393 037
Total Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		8 929 263	-8 555 187
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquis. d'immob. corporelle et incorporelle	5.10	5 922 529	883 799
Encaissements provenant de La cession d'immob. corporelle et incorporelle	5.11	118 500	92 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation financière	5.12	85 448	603 312
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation financière	5.13	438 605	454 329
Total Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-5 450 872	-940 783
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des emprunts	5.14	147 338	2 975 342
Remboursement d'emprunts	5.15	4 385 081	3 062 382
Paieement d'intérêts sur emprunts	5.16	1 444 477	1 393 037
Total Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-5 682 220	-1 480 077
Variation de Trésorerie		-2 203 830	-10 976 047
Trésorerie au début de l'exercice	5.17	-52 006 352	-41 030 305
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5.18	-54 210 181	-52 006 352

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de la société

Les comptes annuels de la société « ELECTROSTAR » », pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont établis et présentés en accord avec les conventions comptables de base et les normes comptables prévues par le nouveau système comptable des entreprises.

Les états financiers de la société « ELECTROSTAR » sont libellés en Dinars tunisiens.

2. Principes et méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique, à l'exception des Immobilisations (terrains et constructions ayant fait l'objet d'une réévaluation libre et qui sont présentées à leur juste valeur) ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par la société pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

2.1. Comptabilisation des immobilisations et des amortissements

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

- Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de trois ans, les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire suivant leur durée probable d'utilisation à partir de la date de leur mise en service aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Construction	5%
Agencements Aménagements Installations	10%
Matériel de transport	20%
Equipement de bureau	10%
Matériel Informatique	33%

- Les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les Immobilisations acquises en leasing avant le premier janvier 2008, sont comptabilisées conformément aux normes comptables en vigueur ; les redevances y afférentes sont rattachées au

résultat de l'exercice auxquelles elles se rapportent à l'exception des terrains et constructions qui sont comptabilisés conformément à la norme IAS 17.

- Les Immobilisations acquises à partir du premier janvier 2008, sont comptabilisées en immobilisations en contrepartie d'une dette financière « Leasing ». La valeur de comptabilisation initiale correspond à la valeur inférieure entre la juste valeur du bien acquis et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée. Les amortissements y afférents sont portés au résultat de l'exercice conformément aux dispositions du décret n°2008-492 du 25 février 2008.
- Les immobilisations acquises en leasing correspondent en totalité au matériel de transport. Ces immobilisations sont constatées à la valeur actualisée des loyers. Les contrats de location-financement s'écoulent sur une période de trois ans. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation.

2.2. Les stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à la date de leur entrée dans le patrimoine de la société à leur coût moyen pondéré. Ce coût est obtenu par l'addition du prix d'achat et des frais accessoires engagés pour l'entrée de ces stocks en magasin.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production ; ce coût comprend le prix d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres coûts directs et indirects de production.

2.3. Les revenus

Les revenus liés à la vente de produits finis et de marchandises par la société Electrostar sont constatés à la date du transfert, à l'acheteur, des risques et avantages inhérents à la propriété. Cette date correspond à la date de livraison aux clients.

Les revenus sont enregistrés à la juste valeur de la transaction en hors taxe, compte non tenu des taxes collectées par la société et à reverser à l'Etat.

Les créances en découlant sont évaluées à leur valeur historique incluant les taxes collectées sur le chiffre d'affaires (TVA, droit de consommation, taxe énergétique, fodec...)

2.4. Opérations libellées en monnaie étrangères

Les achats d'exploitation et d'investissement libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours du jour de l'opération (soit le cours de dédouanement). Pour l'arrêté des états financiers, les dettes et les créances qui en résultent sont converties au cours de clôture : Les plus ou moins-values sont rapportées au résultat de l'exercice (pertes ou gains de change).

3. Notes détaillées du Bilan

3.1. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés présentent une valeur nette de 22 911 947DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

(EN TND)

(En TND)	VB au 31/12/15	Acquisitions 2016	Cessions 2016	VB au 31/12/16	Amort. 31/12/15	Dotations 2016	Amort. Immob. Cédées	Amort. 31/12/16	VCN 31/12/16
Immobilisations incorporelles									
Logiciel	1 841 276	11 295		1 852 571	1 824 124	14 640		1 838 765	13 806
Total des immobilisations Incorporelles	1 841 276	11 295	0	1 852 571	1 824 124	14 640	0	1 838 765	13 806
Immobilisations corporelles									
Terrains nus	7 200 000			7 200 000	0			0	7 200 000
Terrains Bâti	1 685 100	4 763 579		6 448 679	0			0	6 448 679
Agencements Et Aménag. des Terrains	36 293			36 293	27 844	2 186		30 030	6 263
Bâtiments Industriels	2 170 093	178 036		2 348 128	452 319	112 578		564 896	1 783 232
Bâtiments Administratifs	4 292 461	2 999 683		7 292 144	1 602 550	287 830		1 890 380	5 401 764
Installations Techniques	564 327			564 327	564 327			564 327	0
Matériel Industriel	1 420 463			1 420 463	1 141 126	52 767		1 193 894	226 569
Outillage Industriel	661 671	10 293		671 964	286 599	62 343		348 942	323 022
Agencement Du Matériel Industriel	31 638			31 638	26 278	1 002		27 280	4 358
Matériel Transport Biens	1 145 105	10 000	90 453	1 064 653	752 589	147 340	81 483	818 446	246 207
Matériel Transport Personnes	1 763 433	164 355	312 492	1 615 296	1 213 994	189 311	312 492	1 090 813	524 483
A.A.I Divers	1 716 606	65 360		1 781 966	1 286 921	70 792		1 357 713	424 253
Equipement De Bureau	209 475	19 765		229 240	102 813	18 125		120 939	108 302
Matériel Informatique	1 130 548	50 054		1 180 602	899 605	79 990		979 595	201 007
Total des immobilisations Corporelles	24 027 213	8 261 127	402 945	31 885 395	8 356 965	1 024 264	393 975	8 987 254	22 898 141
Total des actifs immobilisés	25 868 489	8 272 421	402 945	33 737 966	10 181 089	1 038 905	393 975	10 826 018	22 911 947

- Le solde du compte immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2016 à 1 852 571 DT contre 1 841 276 DT soit une variation de 11 295DT correspondant à l'acquisition de nouvelles licences exchange.
- Le solde du compte immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2016 à 31 885 395DT contre 24 027 213 DT au 31 décembre 2015 soit une variation de + 7 858 182 DT détaillée comme suit :
 - Acquisitions de l'exercice : 8 261 127 DT
 - Cessions de l'exercice : 402 945DT

Il est à noter que la société « Electrostar SA » a acquis auprès de sa filiale la société « SOGES SA » un immeuble sis à Sidi Daoued route GP9 pour un montant de 7 000 000 DT.

Les acquisitions en leasing de l'exercice 2016 totalisent 147 338 DT et correspondent à des matériels de transport. La valeur comptable nette des immobilisations détenues en leasing au 31 décembre 2016 s'élève à 567 700 DT.

3.2. Immobilisations Financières

- Lors de leur acquisition, les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition conformément à la norme NC 7 relative aux placements. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais sont exclus.
- Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût historique. A la date de clôture, la société retient la valeur d'usage de ses participations.
- Les immobilisations financières enregistrent un solde net de 13 468 879 DT au 31 décembre 2016 contre un solde net de 13 802 036 DT au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Titres de Participations	13 363 918	13 343 918
Prêts personnel	100 398	440 818
Cautionnement	59 338	72 074
Dépôts	5 125	5 125
S-Total	13 528 779	13 861 936
Provision pour dépréciation titres	-59 900	-59 900
Total	13 468 879	13 802 036

Les titres de participations sont détaillés comme suit au 31 décembre 2016 :

Titres de participation	Pourcentage de détention	Montant
SOGES	99.44%	8 800 000
HMT	99.93%	2 529 000
Ste Civile Immob.Sidi Abdelhamid	37.97%	662 500
L'affiche Tunisienne	56.87%	600 000
MIXAL	4.05%	450 000
BirMchergua	62.50%	125 000
MEGA COM	58.33%	105 000
WEBCOM	19.97%	59 900
Wided Services	2.55%	12 500
BTS*	-	20 000
SODINCO	-	18
Total		13 363 918

*Au cours de l'exercice 2016, les titres de participation BTS ont été reclassés parmi les titres de participation.

3.3. Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants, comportant des charges à répartir, enregistrent un solde net de 1 373 925DT au 31 décembre 2016 contre un solde net de 346 827 DT au 31 décembre 2015.

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Charges à répartir / Valeur Brute	2 407 715	693 654
Charges à répartir / Résorption	1 033 790	346 827
Total	1 373 925	346 827

Les charges à répartir sont résorbées sur une durée de 3ans.

3.4. Stocks

Les stocks enregistrent un solde au 31 décembre 2016 de 38 853 479 DT contre un solde de 39 817 483 DT au 31 décembre 2015. Le détail se présente comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Stocks produits finis	24 677 806	27 527 983
Stocks marchandises	9 449 783	8 555 123
Stocks pièces de rechanges	4 146 817	2 034 468
Stocks matières premières	579 073	1 699 909
Total	38 853 479	39 817 483

3.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 45 319 560DT au 31 décembre 2016 contre un solde net de 39 803 399 DT au 31 décembre 2015. Cette rubrique est détaillée comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Clients	37 031 095	29 401 040
Clients, impayés et douteux	12 034 704	10 854 260
Clients, effets à recevoir	740 058	3 703 510
S-Total	49 805 858	43 958 810
Provision pour dépréciation clients	-4 486 298	-4 155 410
Total	45 319 560	39 803 399

Les comptes « Clients douteux et impayés » totalisent au 31/12/2016 un montant de 12 034 704 DT provisionné à concurrence de 4 486 298DT. Ces créances proviennent essentiellement des effets et chèques impayés, des clients douteux et des clients contentieux.

Il est à noter que :

- Les effets et chèques impayés à la clôture de l'exercice ne font pas l'objet des provisions. Ces créances sont réglées au cours de l'exercice suivant.
- La provision couvre les clients douteux et les clients contentieux. Les clients douteux sont provisionnés en totalité. Les soldes des clients contentieux, déduction faite des créances couvertes par des hypothèques et garanties réelles reçus par la société, sont provisionnés en respect d'une politique de provision et de reclassement des clients fixée par la société.

3.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants enregistrent un solde de 7 967 428DT au 31 Décembre 2016 contre un solde de 7 354 696 DT au 31 Décembre 2015, et sont détaillés comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits à recevoir	3 031 249	3 636 543
Charges constatés d'avance	858 135	1 619 177
Etat, impôts sur les bénéfiques à reporter	2 995 706	1 407 967
Avance personnel *	545 131	262 803
Créances sur cessions d'immobilisation	251 698	227 698
Débiteurs Divers	285 449	200 509
TVA à régulariser	60	0
Total	7 967 428	7 354 696

*En 2016, la société ELECTROSTAR a procédé au reclassement des échéances a moins d'un an des prêtsaccordés au personnel au niveau des autres actifs courants.

3.7. Placements et Autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers accusent un solde de nulau 31 décembre 2016contre un solde de 20 000 DT au 31 Décembre 2015 correspondant aux titres BTS. Au cours de l'exercice 2016, les titres de participation BTS ont été reclassés parmi les immobilisations financières.

3.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde de 1 184 763 DT au 31 décembre 2016 contre un solde de 2 709 024 DT au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Chèques et effets à l'encaissement	1 183 086	2 706 056
Caisse	1 677	2 968
Total	1 184 763	2 709 024

3.9. Capitaux propres

Les capitaux propres présentent un solde de 22 324 128 DT au 31 décembre 2016. Le tableau de variation des capitaux propres se détaille comme suit :

(En TND)

	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Résultat reportés	Résevspéc de réév	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2015	12 250 000	890 190	8 720 224	-10 973 142	11 125 744	147 239	22 160 253
<i>Affectation des capitaux propres de l'exercice 2015</i>							
Résultat reportés				147 239		-147 239	
Résultat de l'exercice 2016						163 875	163 875
Capitaux propres au 31 décembre 2016	12 250 000	890 190	8 720 224	-10 825 904	11 125 744	163 875	22 324 128

Il est à noter que :

- La variation du compte « Résultats Reportés » correspond à l'affectation du résultat de l'exercice 2015 conformément à la décision de l'AGO du 26Août 2016.
- Le solde du compte « Réserves spéciales de réévaluation » correspond aux plus-values de réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Les montants respectifs des plus-values de réévaluation dégagées au cours de ces exercices s'élèvent à 8 411 582 DT et 2 714 162 DT. La réévaluation de ces biens immeubles est effectuée en se référant, d'une part, à la valeur vénale de ces biens (valeur de vente sur le marché des biens similaires), et d'autre part, à l'actualisation des cash-flows futurs qui peuvent être générés par ces biens. La valeur inférieure a été retenue.
- Le capital social, s'élevant à 12 250 000 DT, est composé de 2 450 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 5 DT chacune.
- Le résultat par action au titre de l'exercice 2016 s'élève à 0,067 DT/action contre 0,060 DT/action pour l'exercice 2015.

3.10. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilés accusent un solde de 15 863 920 DT au 31 décembre 2016 contre un solde de 19 611 714 DT au 31 décembre 2015, soit une baisse de 3 747 794 DT. Ce solde comporte les emprunts bancaires à long terme et les crédits de leasing à plus d'un an pour les montants respectifs de 15 742 168 DT et 121 752 DT.

Les emprunts bancaires à long terme se détaillent comme suit :

(En TND)	Encours au 31 décembre 2015	Retraitements suite rééchelonnement	Remboursements leasing relatif encaissements 2016	Encaissements 2016	Reclassements à court terme 2016 en fournisseurs	Reclassements à court terme 2016	Encours au 31 décembre 2016
BIAT	3 710 000					530 000	3 180 000
AMEN BANQUE	2 875 000					500 000	2 375 000
BTK	2 757 896	189 604				655 000	2 292 500
BNA	2 450 000					350 000	2 100 000
ATTIJARI BANQUE	1 665 985					317 412	1 348 573
BTL	1 286 667					643 333	643 334
BTE	1 474 701					237 173	1 237 528
BIAT	1 500 000					71 429	1 428 571
BTL	960 000					240 000	720 000
BNA	583 330					166 668	416 662
UBCI	107 143					107 143	0
Crédits leasing	240 992		24 400	147 338	242 178		121 752
Total	19 611 714	189 604	24 400	147 338	242 178	3 818 158	15 863 920

3.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés accusent un solde de 28 161 928 DT au 31 décembre 2016 contre 12 818 042 DT au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Fournisseurs d'exploitation	17 642 201	11 099 590
Fournisseurs étrangers*	9 298 804	3 201 606
Fournisseurs, effets à payer	1 455 880	1 597 495
Fournisseurs, factures non parvenues	1 864 017	1 206 547
Fournisseurs débiteurs	-2 098 974	-4 287 197
Total	28 161 928	12 818 042

*Il est à noter que :

- Les fournisseurs étrangers ont fait l'objet d'une actualisation au cours de change du 31 décembre 2016 et les différences de change dégagées sont rapportées au résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.
- Le solde actualisé des fournisseurs étrangers totalise au 31 décembre 2016 un montant de 9 298 804 DT.

3.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de 5 496 903DT au 31 décembre 2016 contre un solde de 5 961 761 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Créditeurs divers	2 400 000	2 750 000
Obligations cautionnées	2 134 779	2 098 341
Autres droits et taxes à payer	149 633	323 480
CNSS, cotisations à payer	254 274	245 054
Etat, Retenue à la source	364 743	241 558
TVA à payer	35 386	171 409
personnel rémunérations dues	158 088	131 919
Total	5 496 903	5 961 761

Il est à noter que :

- Le solde du compte « Obligation cautionnées » correspond au montant des obligations échues en 2017,
- Le solde du compte « Créditeurs Divers » totalisant 2 400 000 DT correspond à des billets de trésorerie à échéance 2017 contractés par la société « Electrostar SA » auprès des institutions financières.

3.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers accusent un solde de 59 233 103 DT au 31 décembre 2016 contre un solde de 58 989 097DT au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Banques	22 495 368	2 921 758
Financement en devises	21 225 589	41 466 238
Financement de stock	8 790 000	8 470 000
Échéance à moins d'un an sur emprunts	3 818 158	4 253 720
Avances sur factures*	2 232 671	1 214 029
Intérêts courus	671 318	503 703
Découvert mobilisé	0	159 649
Total	59 233 103	58 989 097

*Les avances sur factures correspondent à des avances accordées par certaines banques sur les factures de ventes au nom des grandes surfaces.

4. Notes détaillés de l'état de résultat

4.1. Revenus

Les revenus de l'exercice 2016 s'élèvent à 84 081 582DT contre 75 350 176DT durant l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Revenus	80 840 469	74 550 569
Travaux SAV	3 026 954	605 072
Produits des activités annexes	214 159	194 534
Total	84 081 582	75 350 176

4.2. Achats de marchandises consommés

Les achats de marchandises consommés de l'exercice 2016 s'élèvent à 20 875 069 contre 17 591 555 DT durant l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Achats de marchandises	21 769 728	20 396 187
Variation des stocks de Marchandises	-894 660	-2 804 632
Total	20 875 069	17 591 555

4.3. Autres approvisionnements consommés

Les autres approvisionnements consommés de l'exercice 2016 s'élèvent à 34 928 014 DT contre 54 559 926DT durant l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Achat matières premières étrangères	27 159 809	42 556 985
Frais sur achats	4 573 444	8 801 969
Achat matières premières locales	3 272 590	1 266 336
Autres achats non stockés de matière et fourniture	546 058	576 081
Achat matières et fournitures consommables	367 626	547 573
Variation stock pièces de rechange	-2 112 349	495 473
Variation stock Matière premières	1 120 836	315 508
Total	34 928 014	54 559 926

4.4. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2016 s'élèvent à 4 332 054DT contre 4 131 733 DT durant l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Salaires	3 526 440	3 362 474
Charges sociales légales	738 822	691 058
Autres charges de personnel et autres charges sociales	66 793	78 201
Total	4 332 054	4 131 733

4.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2016 s'élèvent à 2 587 230DT contre 1 755 595DT durant l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dotations amortissements Immobilisations Corporelles	1 024 419	1 020 679
Dotations dépréciations créances douteuses	514 380	368 920
Dotations aux résorptions des charges à répartir	1 033 790	346 827
Dotations amortissements Immobilisations Incorporelles	14 640	19 170
Total	2 587 230	1 755 595

4.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2016 s'élèvent à 5 486 227 DT contre 7 167 894 DT durant l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Personnel extérieur à l'entreprise	1 713 850	1 704 572
Publicité et publications	1 179 721	1 706 388
Charges locatives	1 066 265	853 546
Services bancaires assimilés	914 116	928 212
Frais de transport	796 107	1 104 300
Etudes et recherches et divers services extérieurs	549 229	387 559
Entretien et réparation	523 080	897 978
Honoraires	503 253	646 930
Impôts et taxes et versements assimilés	400 973	241 540
Prime d'assurance	375 624	381 715
Frais postaux et frais de télécommunications	350 274	351 466
Voyages et déplacements	267 470	621 222
Transferts de charges	-3 153 734	-2 657 536
Total	5 486 227	7 167 894

4.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2016 s'élèvent à 12 854 344 DT contre 8 744 155 DT durant l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Charges financières	13 918 780	9 514 239
Produits financiers	-1 064 436	-770 084
Total	12 854 344	8 744 155

4.8. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2016 s'élèvent à 336 136 DT contre 494 206 DT durant l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Reprise sur prov pour dépréciation des créances	183 493	18 650
Produit sur cession d'immobilisation	136 035	106 090
Gains exceptionnels	16 453	314 609
Reprise sur prov pour dépr des autres comptes débiteurs	155	54 857
Total	336 136	494 206

4.9. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2016 s'élèvent à 138 316 DT contre 458 294 DT durant l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Pertes exceptionnelles	135 811	458 294
Charge sur cession d'immobilisation	2 505	0
Total	138 316	458 294

5. Notes détaillés de l'état des flux de trésorerie

5.1. Dotations aux amortissements et aux provisions

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dotations amort. Immob. Corporelles	1 024 419	1 020 679
Dotations dépréciation créances douteuses	514 380	368 920
Dotations aux résorptions des charges à répartir	1 033 790	346 827
Dotations amort. Immob. Incorporelles	14 640	19 170
Total	2 587 230	1 755 595

5.2. Reprises sur amortissements et aux provisions

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Reprise dépréciation autres comptes débiteurs	155	54 857
Reprise provision dépréciation des créances	183 493	18 650
Total	183 648	73 507

5.3. Variation de stocks

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Variations des stocks produits finis & en-cours	-2 850 177	18 895 528
Variation des stocks de Marchandises	894 660	2 804 632
Variation stock Matière premières	-1 120 836	-315 508
Variation stock pièces de rechange	2 112 349	-495 473
Total	-964 004	20 889 179

5.4. Variation des créances

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Variation clients	7 630 055	-3 200 304
Variation clients-effets à recevoir	-2 963 452	1 590 605
Variation clients-Effets impayés	1 180 445	769 861
Reclassement clients en immobilisations	1 706 280	0
Total	7 553 328	-839 838

5.5. Variations des autres actifs courants

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Variation Produits à Recevoir	-605 293	1 040 548
Variation Charges Constatées d'Avance	-761 042	630 464
Variation Avances & Acomptes au Personnel	282 328	57 345
Variation Créances sur Cession d'immobilisations	24 000	16 000
Variation Débiteurs Divers	84 940	5 875
Variation T.V.A à Régulariser	60	-7 671
Variation Retenue à Régulariser	0	-10 003
Créances sur cession d'immobilisations	-24 000	-16 000
Variation Etat, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	1 587 739	-3 896 569
Total	588 732	-2 180 012

5.6. Variation des fournisseurs et dettes assimilés

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	2 188 223	4 658 191
Variation Fournisseurs Etrangers	6 097 198	2 237 859
Variation Obligations Cautionnées	36 438	984 227
Variation Fournisseurs Locaux	6 542 611	920 659
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	657 470	906 826
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	26 169	33 067
Reclas. Frs d'Immobilisations à Court terme en Frs d'Exploitation	54 388	21 020
Variation Etat, Retenue à la Source	123 185	-702 708
Variation Etat, Autres Taxes à Payer	-173 847	84 636
Variation C.N.S.S et cotisations à payer	9 220	25 685
Variation Dividendes à payer	0	-313 691
Variation, TVA à Payer	-136 023	-374 540
Variation Effets à Payer	-141 615	-483 363
Créditeurs Divers	-350 000	-1 800 000
Reclassement Fournisseurs Débiteurs en Immobilisations	-2 704 500	0
Total	12 228 916	6 197 868

5.7. Autres produits non encaissables

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits sur cession d'immobilisation	136 035	106 090
Total	136 035	106 090

5.8. Autres charges non encaissables

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Pertes sur cession d'immobilisation	2 504	0
Total	2 504	0

5.9. Intérêts sur emprunts

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Intérêts sur emprunts	1 444 477	1 393 037
Total	1 444 477	1 393 037

5.10. Décaissement provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Variation Immobilisations Corporelles & Incorporelles	7 869 477	546 826
Cession Matériel de Transport (Valeur brute)	402 945	336 974
Variation des Charges à Répartir	2 060 887	0
Reclassement clients en immobilisations	- 1 706 280	0
Reclassement fournisseurs débiteurs en immobilisations	- 2 704 500	0
Total	5 922 529	883 799

5.11. Encaissement provenant des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Cession Matériel de Transport (Valeur Cession)	142 500	108 000
Créances sur cession d'immobilisations	-24 000	-16 000
Total	118 500	92 000

5.12. Décaissement provenant des acquisitions d'immobilisations financières

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Décaissements provenant des Prêts au Personnel	84 055	531 846
Décaissements provenant des Cautionnements	1 393	42 466
Variation titres de participations	20 000	29 000
Reclassement titres de placements en titres de participations	- 20 000	0
Total	85 448	603 312

5.13. Encaissement provenant des cessions d'immobilisations financières

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Encaissements provenant des Prêts au Personnel	424 475	413 100
Encaissements prov. des Remboursements des Cautionnements	14 129	41 229
Total	438 605	454 329

5.14. Encaissement provenant des emprunts

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Encaissements provenant des emprunts	147 338	2 975 342
Total	147 338	2 975 342

5.15. Remboursement d'emprunts

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Remboursement Principal Emprunt	4 064 116	2 698 787
Remboursement Fournisseurs d'Immobilisations	320 965	363 595
Total	4 385 081	3 062 382

5.16. Paiement d'intérêts sur emprunts

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Intérêts sur Emprunts	1 444 477	1 393 037
Total	1 444 477	1 393 037

5.17. Trésorerie au début de l'exercice

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Titres de Placements	20 000	20 000
Liquidités &Equivalents en Liquidités	2 709 024	3 197 404
Concours Bancaires &Autres Passifs Financiers	- 54 735 376	-44 247 709
Total	-52 006 352	- 41 030 305

5.18. Trésorerie à la clôture de l'exercice

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Titres de Placements	0	20 000
Liquidités &Equivalents en Liquidités	1 184 763	2 709 024
Concours Bancaires &Autres Passifs Financiers	-55 414 945	- 54 735 376
Reclassement titres de placements en titres de participations	20 000	0
Total	-54 210 181	- 52 006 352

6. Soldes intermédiaires de gestion

PRODUITS	2016	CHARGES	2016	SOLDES	2016	2015
Ventes de marchandises & autres produits d'exploitation	31 347 322	Coût d'achat des marchandises vendues	20 875 069	<i>Marge Commerciale</i>	10 472 253	4 042 219
Revenus	52 734 260	Stockage de production	-2 850 177	<i>Production</i>	49 884 083	72 611 930
Production	49 884 083	<i>Achats consommés</i>	34 928 014	<i>Marge sur coût matières</i>	14 956 069	18 052 004
Marge Commerciale	10 472 253					
Marge sur coût matières	14 956 069	Autres charges externes	8 238 989			
TOTAL	25 428 323	TOTAL	8 238 989	<i>Valeur Ajoutée Brute</i>	17 189 334	12 510 334
		Impôts & Taxes	400 973			
		Charges de personnel	4 332 054			
Valeur Ajoutée Brute	17 189 334	TOTAL	4 733 027	<i>Excédent brut d'exploitation</i>	12 456 307	8 137 061
Excédent brut d'exploitation	12 456 307	Autres charges ordinaires	138 316			
Transfert de charges	3 153 734	Charges financières	13 918 780			
Autres produits ordinaires	336 136	Dotations aux amortissements & aux provisions	2 587 230			
Produits financiers	1 064 436	Impôt sur le résultat	202 413			
TOTAL	17 010 613	TOTAL	16 846 739	Résultat Net	163 875	147 239

7. Tableau de passage

Le tableau de Passage des charges par nature aux charges par destination conformément à l'annexe 7 du NC01 norme générale se présente comme suit :

Désignation	Total	Coûts des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats de marchandises consommées	20 875 069	20 875 069	0	0	0
Autres approvisionnements consommés	34 928 014	34 531 511	198 379	198 124	0
Variations des stocks produits finis & en-cours	2 850 177	2 850 177	0	0	0
Charges de personnel	4 332 054	1 778 506	1 122 743	1 190 799	240 007
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 587 230	299 528	1 195 792	577 530	514 380
Autres charges d'exploitation	5 486 227	1 130 216	2 988 471	810 586	556 954
Total	71 058 770	61 465 006	5 505 384	2 777 039	1 311 341

8. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2016
Escompte commercial	37 307 679
Lettre de crédit	246 087
Obligations cautionnées	142 119
Caution sur marché	95 122
Total	37 791 007

Les garanties bancaires accordées sont :

- Hypothèque sur les terrains et les constructions ainsi que le nantissement du fonds de commerce de la société au profit de différentes banques en contrepartie des crédits reçus.
- Caution solidaire au profit des sociétés SOGES (société de commerce en détail) et HMT (société de commerce en gros) pour leurs engagements avec certaines banques (Exclusivement pour les engagements nécessaires pour le financement de l'activité de la société ELECTROSTAR).

9. Informations sur les parties liées

9.1. Chiffre d'affaires réalisé par ELECTROSTAR avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR:

- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires de 12 506 783 DT avec la société SOGES (société de commerce en détail);
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 420 221 DT avec la société CLIMATECH (Climatisation centrale).
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 321 805 DT pour la société ELECTROLAND.

9.2. Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés du groupe ELECTROSTAR avec la société ELECTROSTAR :

ELECTROSTAR a procédé à des achats pour 21 769 728 DT auprès de la société HMT (société de commerce en gros);

9.3. Prestations de services fournies par les sociétés du groupe ELECTROSTAR :

- Immobilière Sidi Abdelhamid a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 161 113DT ;
- Climatech (Climatisation centrale) a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 47 007 DT.

9.4. Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles auprès des sociétés du groupe

ELECTROSTAR :

La société ELECTROSTAR a acquis auprès de la société SOGES un immeuble sis à SIDI Daoued Route GP9 pour un montant de 7 000 000 DT.

9.5. Les créances commerciales avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 26 420 794DT envers la société SOGES (société de commerce en détail);
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 1 428 224 DT envers la société Electroland.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 517 996 DT envers la société CLIMATECH.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 261 DT envers la société l'Affiche Tunisienne.

9.6. Les dettes commerciales envers les sociétés du groupe ELECTROSTAR au 31/12/2016

- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 3 792 726 DT envers la société H.M.T.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 55 469 DT envers la société CLIMATECH (Climatisation centrale).
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 2 964 DT envers ELECTROLAND.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 882 DT envers SOGES.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 268 882 DT envers la société Immobilière Sidi Abdelhamid.

9.7. Les produits des activités connexes et divers réalisés avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- En 2016, ELECTROSTAR a reçu 891 271 DT auprès de la société HMT (société de commerce en gros), 709 598 DT auprès de CLIMATECH, 63 448 DT auprès d'ELECTROLAND, 1 500 DT auprès de SOGES pour la répartition des charges communes.
- ELECTROSTAR a reçu 13 395 DT de la part de HMT, 14 823 DT de la part de SOGES et 79 658 DT de la part d'ELECTROLAND pour la location de locaux.
-

9.8. Avances reçues des sociétés du groupe ELECTROSTAR

Le solde des avances clients reçues de la société H.M.T s'élève au 31 décembre 2016 à 1 791 586 DT.

9.10. Garanties, sûretés réelles et cautions accordées aux sociétés du groupe ELECTROSTAR en 2016

-Cautions solidaires au profit des sociétés SOGES (société de commerce en détail) et HMT (société de commerce en gros) pour leurs engagements avec certaines banques (Exclusivement pour les engagements nécessaires pour le financement de l'activité de la société ELECTROSTAR).

9.11. Obligations et engagements de la société les ELECTROSTAR envers les dirigeants

Au cours de l'exercice 2016, ELECTROSTAR a alloué à la Direction Générale de la société les rémunérations suivantes :

- La rémunération du Président Directeur Général de la société ELECTROSTAR s'élève à 85 293 DT pour le salaire brut et 10 677 DT pour les cotisations au régime indépendant de sécurité sociale.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint de la société ELECTROSTAR s'élève à 76 619 DT pour le salaire brut et 20 475 DT pour les charges patronales de sécurité sociale.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages en nature liés à leur fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

10. Evénements postérieurs à la date de clôture

- L'assemblée générale extraordinaire de la société ELECTROSTAR réunie le 15 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT par la création et l'émission de 2 450 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT chacune.
- La société envisage une deuxième augmentation de capital de 24 500 000 DT, au cours de l'exercice 2017, pour le ramener à 49 500 000 DT.

11. Effet des changements dans la structure de l'entreprise :

Rien à signaler

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mes Dames et Messieurs les actionnaires de la société Electrostar SA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Electrostar SA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Electrostar SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **131 079 982 DT** et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **163 875 DT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Justification de l'opinion avec réserve

Suite aux travaux effectués, nous portons à votre connaissance que :

- La société du groupe « L’AFFICHE TUNISIENNE » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 600 000 DT présente une situation provisoire nette négative. D’autant plus, cette société filiale présente des difficultés de continuité d’exploitation. Et par conséquent, la société « Electrostar SA » doit constituer une provision d’un montant équivalent à sa participation.

4. Opinion sur les états financiers

A notre avis, sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », nous estimons que les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société « Electrostar SA » au 31 décembre 2016, des résultats de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date en conformité avec le système comptable des entreprises.

5. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les sociétés du groupe « SOGES » et « HMT » dont la société « Electrostar SA » détient une participation, respectivement, de 8 800 000 DT et 2 529 000 DT présentent une situation nette négative, telle que figure au niveau des états financiers avant audit des dites sociétés. La société « Electrostar SA » retient la valeur d’usage pour l’évaluation de ses participations.
- L’affaire relative au redressement fiscal se rapportant aux exercices 2006 à 2011 et pour un montant de 9 610 623 DT lié à la taxe énergétique, la TVA et les droits de consommation se rattachant à cette taxe demeure en cours. Les jugements du tribunal de 1^{ère} instance rendus le 6 mai 2015 au profit de la société « Electrostar SA » ont fait l’objet d’appels par l’administration fiscale en date du 9 décembre 2015. Ces appels sont reportés pour la date du 17 mai 2017 pour le jugement de première instance n° 6183 et pour la date du 03 mai 2017 pour le jugement de première instance n° 5479. A la date de la signature du présent rapport, le jugement n°5479 a été reporté pour le 28 Juin 2017.
- Le redressement fiscal relatif aux exercices 2012 et 2013 notifié à la société « Electrostar SA » en date du 29 juin 2015 dégage un montant en principal de 9 146 116 DT, dont 8 334 423 DT relatif à la taxe énergétique et la TVA y rattachée. Un arrangement partiel entre la société « Electrostar SA » et l’administration fiscale est en cours. Il est à noter que les principaux éléments de redressement (taxe énergétique et TVA y rattachée) ont déjà fait l’objet d’un jugement du tribunal de première instance en faveur de la société « Electrostar SA » tel que mentionné au premier paragraphe.
- Le poste « Clients et comptes rattachés » totalise un solde brut de 49 805 858DT au 31 décembre 2016. Ces créances proviennent, pour environ 53%, de la société « SOGES ».
- L’assemblée générale extraordinaire de la société « Electrostar SA » s’est réunie en date du 15 Avril 2017, suite à la convocation de son conseil d’administration en date du 23 Mars 2017, et a décidé d’augmenter le capital en numéraire d’un montant de 12 250 000 DT pour le ramener à 24 500 000 DT.
- La société envisage une deuxième augmentation de capital de 24 500 000 DT, au cours de l’exercice 2017, pour le ramener à 49 500 000 DT.

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.
- En application des dispositions de l'art 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.
- Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne. Les insuffisances relevées ont été consignées dans la lettre de contrôle interne. Nous signalons que, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis le 04 mai 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business & Consulting

Besma Bedoui

Société Management & Audit Services

Mehdi Masmoudi

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mes Dames et Messieurs les actionnaires de la société « Electrostar SA »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers de votre société au 31 décembre 2016. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions et des opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- La société « Electrostar SA » a acquis auprès de la société « SOGES SA » un immeuble sis à Sidi Daoued route GP9 pour un montant de 7 000 000 DT. Cette transaction a été autorisée par le conseil d'administration de la société « Electrostar SA » en date du 02 Septembre 2016.
- Les conventions de répartition des charges conclues avec la société CIM, pour le compte de sa filiale HHW SA, relatives aux frais de personnel et diverses autres charges administratives et financières, et ce pour un montant hors taxe de 2 373 461 DT.
- Les conventions de répartition des charges conclues avec la société CIM, pour le compte de sa filiale HHW Trading, relatives aux frais de personnel et diverses autres charges administratives et financières, et ce pour un montant hors taxe de 1 424 077 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

Les opérations antérieures continuent à produire leurs effets. Il s'agit notamment :

- Les encours crédits bancaires au 31 décembre 2016 s'élèvent à 19 560 326 DT. Ces crédits sont détaillés comme suit :

	Montant crédit	Encours au 31 décembre 2016
BIAT	5 300 000	3 710 000
AMEN BANQUE	5 000 000	2 875 000
BTK **	5 000 000	2 947 500
BNA	3 500 000	2 450 000
ATTIJARI BANQUE	2 655 000	1 665 985
BTL *	3 860 000	1 286 667
BTE *	3 163 000	1 474 701
BIAT	1 500 000	1 500 000
BTL	1 200 000	960 000
BNA	1 000 000	583 330
UBCI	1 200 000	107 143
Total	33 378 000	19 560 326

* La société « Electrostar SA » a procédé au cours de l'exercice 2015 à un rééchelonnement des reliquats des crédits de consolidation conclus au cours des exercices antérieurs avec la BTL et la BTE. Les périodes sont ramenées de 5 ans à 7 ans.

** Il est à noter que le crédit BTK a fait l'objet d'un rééchelonnement sur une nouvelle période de remboursement de 5 ans, suite à un accord de principe accordé en Décembre 2015. Le titre de crédit a pris effet en Mai 2016.

- La facturation du loyer du local sis au KRAM à la société « ELECTROLAND » pour un montant total de 66 428 DT hors TVA.
- Les locaux mis à la disposition de la société SOGES sont loués pour un montant annuel hors TVA de 14 823 DT.
- Le paiement pour le compte des sociétés : SOGES, HMT, CLIMATECH et ELECTROLAND des cotisations d'assurance groupe pour les montants respectifs de 1 500 DT, 1 099 DT, 1 000 DT et 1 000 DT. Ces montants ont été refacturés à la fin de l'année.
- Les Prestations de service fournies par la société Immobilière "Sidi Abdelhamid" ont été facturées pour un montant annuel hors TVA de 161 113 DT.
- Les Prestations de service fournies par la société "Wided Services" ont été facturées pour un montant annuel hors TVA de 73 200 DT.
- Les Prestations de service fournies par la société "Climatech" ont été facturées pour un montant annuel hors TVA de 47 007 DT.
- Les conventions de répartition des charges conclues avec la société HMT relatives aux frais de personnel, loyer et charges communes de télécommunications, et ce pour les montants hors taxe respectifs de 539 752 DT, 203 841 DT et 146 579 DT.
- Les conventions de répartition des charges conclues avec la société SAVIE relatives aux frais de personnel, loyer et mise à la disposition du matériel, et ce pour les montants hors taxe respectifs de 988 137 DT, 72 264 DT et 130 059 DT.
- Les conventions de répartition des charges conclues avec la société CLIMATECH relatives aux frais de mise à la disposition de personnel, et ce pour le montant hors taxe de 708 598 DT.
- Les contrats de sous-location du local Charguia conclus au cours des exercices antérieurs avec les sociétés :
 - . Maghrébine d'Equipements Domestiques « MED » pour un montant annuel HTVA de 4 465 DT ;
 - . HHW TRADING pour un montant annuel HTVA de 26 791 DT ;
 - . HHW SA pour un montant annuel HTVA de 55 814 DT ;
 - . HMT pour un montant annuel HTVA de 13 395 DT ;
 - . SAVIE pour un montant annuel HTVA de 13 230 DT ;
 - . ELECTROLAND pour un montant annuel HTVA de 13 230 DT ;
- Les délais de règlements des créances accordées aux sociétés du groupe, notamment la société « SOGES », dépassent les délais accordés aux conditions normales de vente à crédit.
- La société « Electrostar SA » a accordé une caution solidaire au profit des sociétés SOGES (société de commerce en détail) et HMT (société de commerce en gros) pour leurs engagements avec certaines banques (Exclusivement pour les engagements nécessaires pour le financement de l'activité de la société Electrostar SA)

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les engagements pris par la société concernant les éléments de rémunérations annuelles des dirigeants se présentent comme suit :

- Président Directeur Général : 85 293 DT pour le salaire brut et 10 677 DT pour les cotisations au régime indépendant de sécurité sociale ;
- Directeur Général Adjoint : 76 619 DT pour le salaire brut et 20 475 DT pour les charges patronales de sécurité sociale.
- Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages en nature liés à leur fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis le 04 mai 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business & Consulting

Besma Bedoui

Société Management & Audit Services

Mehdi Masmoudi

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 25 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr. Walid TLILI (Cabinet Walid TLILI) et Zied KHEDIMALLAH (Audit & Consulting Business).

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2016

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015	
Actifs				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	167 835	139 762
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	183 773	261 609
AC3	Créances sur la clientèle	3	6 272 654	5 342 412
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	1 225 538	921 789
AC5	Portefeuille d'investissement	5	216 300	197 174
AC6	Valeurs immobilisées	6	70 321	65 316
AC7	Autres actifs	7	103 681	92 664
Total des actifs			8 240 102	7 020 726
Passifs				
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	1 369 525	757 406
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	5 194 082	4 696 798
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	934 493	913 497
PA5	Autres passifs	11	190 848	194 483
Total des passifs			7 688 948	6 562 184
Capitaux propres				
CP1	Capital		170 000	170 000
CP2	Réserves		288 632	217 533
	Réserves pour reinvestissements exonérés		108 428	90 534
	Autres réserves		180 204	126 999
CP4	Autres capitaux propres		414	414
CP5	Résultats reportés		21	11
CP6	Résultat de l'exercice		92 087	70 584
Total des Capitaux propres		12	551 154	458 542
Total des capitaux propres et passifs			8 240 102	7 020 726

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2016

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015	
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	640 115	451 701
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		97 053	62 203
	B- En faveur de la clientèle		543 062	389 497
HB2	Crédits documentaires		453 941	365 510
HB3	Effets et autres créances donnés		749 000	-
Total des passifs éventuels			1 843 056	817 211
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	13	1 099 075	1 254 498
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		1 099 075	1 254 498
HB5	Engagements sur titres		3 795	3 845
	A- Participations non libérées		3 795	3 845
	B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés			1 102 870	1 258 343
Engagements reçus				
HB6	Engagements de financement reçus	14	272 601	319 273
HB7	Garanties reçues	15	115 100	122 607
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		-	-
	C- Garanties reçues de la clientèle		115 100	122 607
Total des engagements reçus			387 701	441 880

ETAT DE RESULTAT

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016

(Unité en mille dinars)

	Notes	2016	2015	
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	399 312	372 713
PR2	Commissions (en produits)	17	72 710	57 934
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	88 821	57 253
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	2 413	2 130
Total produits bancaires			563 256	490 030
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(250 024)	(218 233)
CH2	Commissions encourues		(5 708)	(5 335)
Total charges d'exploitation bancaire			(255 732)	(223 568)
Total Produit net bancaire			307 524	266 462
Résultat d'exploitation				
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(56 269)	(51 622)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(5 120)	(21 402)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	12 524	13 846
CH6	Frais de personnel		(100 251)	(90 754)
CH7	Charges générales d'exploitation		(27 299)	(25 494)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(13 715)	(8 680)
Résultat d'exploitation			117 394	82 356
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	195	(111)
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(18 957)	(11 661)
Résultat des activités ordinaires			98 632	70 584
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	26	(6 545)	-
Résultat net de l'exercice			92 087	70 584
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-
Résultat après modification comptable			92 087	70 584

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016

(Unité en mille dinars)

	Notes	2016	2015
Activité d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		533 514	467 532
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(247 489)	(217 136)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		(38 547)	(22 640)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		512 500	4 220
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(993 606)	(643 469)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		494 901	59 953
Titres de placement	(*)	(304 712)	(849 134)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(*)	(130 391)	(558 509)
Sommes reçues des débiteurs divers		17 506	471 734
Impôt sur les bénéfices		(21 339)	(909)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(177 663)	(1 288 358)
Activité d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 413	2 130
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(24 221)	(8 529)
Autres flux d'investissements		-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(18 526)	(7 995)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(40 334)	(14 394)
Activité de financement			
Emission d'actions		-	110 000
Emission d'emprunts		29 634	58 585
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(14 091)	914
Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		15 543	169 499
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		14 378	8 831
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(188 076)	(1 124 422)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(*)	(463 712)	660 710
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	27 (*)	(651 788)	(463 712)

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2015 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos au 31 Décembre 2016

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Référenciel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués:

Les états financiers de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2016, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 8 205 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 36 232 MD et une reprise de 7067 MD au titre de l'exercice 2016.

2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.1.2. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

2.1.3. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.1.4. Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.1.5. Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

2.1.6. Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

3.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2016	31/12/2015
Caisse en dinars	30 041	25 010
Caisse en devises	543	544
Change manuel	2 730	2 205
Avoirs chez la BCT en dinars	66 684	20 188
Avoirs chez la BCT en devises	65 211	73 536
Prêts à la BCT	-	14 118
Créances rattachées	1 882	1 320
Comptes de Chèques Postaux	278	256
Trésorerie Générale de Tunisie	675	2 794
Provisions pour dépréciation	(209)	(209)
Total	167 835	139 762

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
Provisions pour dépréciation	(209)	-	-	(209)
Total des provisions	(209)	-	-	(209)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2016	31/12/2015
Prêts interbancaires	99 699	176 017
Organismes financiers spécialisés	84 257	85 775

Provisions sur Comptes ordinaires banques					(183)	(183)
Total					183 773	261 609
	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	31/12/2016	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Comptes ordinaire en dinars	-	-	-	Banque	Non	Non
Comptes ordinaire en devises	-	-	-	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars	30 000	-	30 000	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises	-	69 653	69 653	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	47		47			
Prêts aux établissements financiers	-	83 817	83 817	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	439		439			
Provisions	(183)		(183)			
Total	30 303	153 470	183 773			

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an au supérieur à cinq ans comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances/Etab bancaire& financiers	30 304	153 469	-	-	183 773	-	183 773
Dont parties liées	3 526	5 382	19 904	-	28 812	-	28 812

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
Provisions sur comptes Nostri en devises	(183)	-	-	(183)
Total des provisions	(183)	-	-	(183)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2016, les créances nettes sur la clientèle totalisent 6 272 655 mille dinars contre 5 342 413 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Encours à la clientèle	6 188 322	5 241 413
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	239 830	240 322
Créances contentieuses	473 760	463 444
Échéances à recouvrer en principal	419 751	382 196
Créances rattachés	29 475	23 945
Intérêts perçus d'avance	(21 713)	(14 597)
Créances à la clientèle brutes (*)	7 329 425	6 336 723
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(635 059)	(625 919)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(163 642)	(134 477)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(77 123)	(68 918)
Intérêts et autres produits réservés	(180 946)	(164 996)
Total Net	6 272 655	5 342 413

(*) Au 31/12/2016, les créances brutes sur la clientèle totalisent 7 329 425 mille dinars contre 6 336 723 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Compte courant débiteur	567 480	481 703	85 777
Crédits commerciaux et industriels	3 590 466	3 028 477	561 989
Immobilier promoteur	1 004 451	779 024	225 427
Immobilier acquéreur contractuel	329 008	338 217	(9 209)
Immobilier acquéreur ressources propres	994 189	986 787	7 402
Autres concours à la clientèle	369 624	231 586	138 038
Crédits sur ressources spéciales	474 207	490 929	(16 722)
Total des crances brutes (*)	7 329 425	6 336 723	992 702

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant l'année 2016 provient principalement des crédits commerciaux et industriels, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, et des crédits immobiliers acquéreurs.

Les créances sur la clientèle sont ventilées selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances sur la clientèle (*)	1 398 688	950 098	2 432 271	1 181 926	5 962 983	309 672	6 272 655
les créances sur les parties liées	192 994	48 541	55 626	16 378	313 539	138 245	451 784

A la date du 31/12/2016, la ventilation par secteur d'activité de la totalité des engagements brut de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Créances à la clientèle		Engagements par signature		Actifs Normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Immobilier	1 175 861	946	693	1	990 449	766	186 104	181	1 176 553	947
Services	2 296 735	2 016	786 263	590	2 968 190	2 186	114 808	458	3 082 998	2 644
Industrie	1 163 756	1 008	274 237	233	1 229 516	1 039	208 476	215	1 437 992	1 254
Tourisme	311 822	303	5 950	6	49 023	49	268 750	260	317 773	309
Agriculture	85 998	79	4 435	1	78 178	69	12 255	12	90 433	81
Autres	2 295 253	6 332 371	1 874 348	2 074 723	3 603 976	7 059 433	565 627	1 347 608	4 169 603	8 407 041
Total Brut	7 329 425	6 336 723	2 945 926	2 075 554	8 919 332	7 063 542	1 356 020	1 348 734	#####	8 412 276

(*) Actifs classés 0 & 1

(**) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2016	Agios Réserves 31/12/2015	Variation
Compte courant débiteur	(62 037)	(54 112)	(7 925)
Crédits commerciaux et industriels	(73 613)	(66 359)	(7 254)
Immobilier promoteur	(27 381)	(25 392)	(1 989)
Immobilier acquéreur contractuel	(3 437)	(3 774)	337
Immobilier acquéreur ressources propres	(14 478)	(15 359)	881
Total General	(180 946)	(164 996)	(15 950)

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit

	31/12/2015	Dotation	Reprise	Cession	Reclass	31/12/2016
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(609 782)	(72 344)	63 204	-	-	(618 922)
Provisions écart de rapprochement	(16 137)	-	-	-	-	(16 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(134 477)	(36 232)	7 067	-	-	(163 642)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(68 918)	(8 205)	-	-	-	(77 123)
Provisions sur Intérêts et autres produits réservés	(164 996)	(29 280)	11 794	1 536	-	(180 946)
Total	(994 310)	(146 061)	82 065	1 536	-	#####

Les créances brutes à la clientèle par classe de risque se présentent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Classe 0 et 1	6 026 484	5 045 437	981 047
Classe 2	51 735	49 308	2 427
Classe 3	105 508	68 391	37 117
Classe 4	619 828	651 283	(31 455)
Classe 5	525 870	522 304	3 566
Total des créances brutes	7 329 425	6 336 723	992 702

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
FONAPRA	261	312
FOPRODI	58	82
FOPROLOS	318 232	328 518
PNRLR	105 963	106 004
FNAH	4 918	4 878
2EME PDU	(*)	2 344
3 EME P.D.U		7 265
4 EME P.D.U		9 433
EL HAFSIA	(*)	438
HG 00 4B		16 246
PRLSI INONDATION		2 072
AFD		6 977
Total des créances brutes (*)	474 207	490 929

(*) Les créances sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encourt aucun risque totalisent au 31/12/2016 la somme de 2 782 mille dinars.

Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 31/12/2016, le portefeuille titre commercial totalise 1 225 537 mille dinars contre 921 789 mille dinars au 31/12/2015 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2016	31/12/2015
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	-	-
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	Non coté	340	358
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement) (*)	Coté	1 153 883	849 153

Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	22 822	37 746
Autres titres de placement	Coté	1 000	1 000
Total 1		1 178 045	888 257
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		57	55
Créances rattachées aux titres de placement		47 387	33 433
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		48	44
Total 2		47 492	33 532
Total Net (1+2)		1 225 537	921 789

Les bons de trésors éligibles au refinancement auprès de la BCT s'élève au 31/12/2016 à 1 153 883 mille dinars.

(*) Les bons de trésors ont été reclassés en 2015 parmi les titres de placement pour le besoin de la comparabilité.

Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contrac-tuelle	Actif sans maturité contrac-tuelle	Total
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-	-	-	-	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	42 377	503 546	607 960	-	1 153 883	-	1 153 883

Le tableau suivant présente les plus value latentes sur titres de participation :

	VB	(+V) Latente
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	340	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	1 153 883	970
Titres de placement émis par des établissements de crédit	22 822	-
Autres titres de placement	1 000	-
Total	1 178 045	970

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2015	Acquisi-tion	Cession	Reclass	31/12/2016
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-	-	-	-
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	358	-	(18)	-	340
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	849 153	304 730	-	-	1 153 883
Titres de placement émis par des établissements de crédit	37 746	-	(14 924)	-	22 822
Autres titres de placement	1 000	-	-	-	1 000
Total	888 257	304 730	(14 942)	-	1 178 045

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 216 300 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 197 175 mille dinars au 31 décembre 2015.

La baisse du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2015 provient principalement de la variation conjuguée des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite au remboursement, des nouvelles souscriptions dans les titres de participation et du niveau de provisionnement.

Libellés	Titres SCAR	Filiales	Entr. associés	Autres	Total
Solde au 31/12/2015	157 573	48 931	41 011	55 478	302 993
Acquisitions 2016	9 600	4 004	5 803	4 979	24 386
Remboursements	(164)	-	(30 359)	-	(30 523)
Total brut au 31/12/2016	167 009	52 935	16 455	60 457	296 856
Créances rattachés	24	-	-	-	24
Provision au 31/12/2015	(51 257)	(3 466)	(33 771)	(17 324)	(105 818)
Dotation 2016	(3 035)	-	(5 986)	-	(9 021)
Reprise 2016	3 901	-	30 359	-	34 260
Provision au 31/12/2016	(50 392)	(3 466)	(9 398)	(17 324)	(80 580)
Total net au 31/12/2016	116 641	49 619	7 057	42 983	216 300

Courant 2016 la T F B a réalisé un coup d'accordéon pour l'absorption des pertes cumulées ; la banque a constaté une perte couverte par des provisions pour un montant de 30 359 MD.

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2016			31/12/2015		
	Brut	Prov	Net	Brut	Prov	Net
Modern Leasing (*)	11 462	-	11 462	11 462	-	11 462
Société SIFIB	900	-	900	900	-	900
SICAV BH-Obligataire	9 756	(683)	9 073	9 756	(683)	9 073
SICAV BH-Placement	3 693	(1 297)	2 396	3 693	(1 298)	2 395
SICAF BH Epargne Investissement	7 446	(1 290)	6 156	7 446	(1 290)	6 156
Assurances SALIM (*)	5 887	-	5 887	3 828	-	3 828
Société SOPIVEL	4 498	-	4 498	2 729	-	2 729
Société SIM SICAR	7 497	-	7 497	7 497	-	7 497
Société STIMEC	420	(196)	224	420	(196)	224
Société Général Recouvrement	1 200	-	1 200	1 200	-	1 200
TFB	16 455	(9 398)	7 057	41 011	(33 771)	7 240
Total	69 214	(12 864)	56 350	89 942	(37 238)	52 704

(*) Sociétés cotées en bourse

Liste des entreprises filiales

Dénomination	Adresse	Capital social	Nbre d'actions émises	Participations BH	%	Capitaux propres	Résultat 2016
Modern Leasing (*)	Immeuble Assurances SALIM - Centre Urbain Nord-Lot AFH BC5- 1082 Cité Mahrajène	35 000	7 000	2 621	37,44%	42 301	2 432
Société SIFIB	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	3 000	30	9	30,00%	6 558	313

SICAV BH-Obligataire	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	183 917	1 866	96	5,14%	191 912	7 995
SICAV BH-Placement	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	3 302	115	82	71,30%	3 369	67
SICAF BH Epargne Investissement	Immeuble Espace Tunis, Bloc K 5ème étage, Rue 8003, Mont plaisir 1073 Tunis	15 000	1 500	745	49,67%	15 686	298
Assurances SALIM (*)	Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	13 300	2 660	636	23,91%	45 246	5 123
Société SOPIVEL	67, Rue Alain Savary, Bloc A, 6ème étage, Cité Jardins II -1002 Tunis	15 000	150	45	30,00%	20 323	1 547
Société SIM SICAR	Résidence Cité Jardins, 2 Rue Alain Savary, Bloc A 6ème étage 1002 Tunis	18 000	3 600	1 497	41,58%	19 934	650
Société STIMEC	17 Rue des Entrepreneurs 2035 Charguia II Tunis	1 400	140	42	30,00%	221	(21)
Société Général Recouvrement	67, Rue Alain Savary, Bloc B, 2ème étage, Cité Jardins -1002 Tunis	2 000	200	120	60,00%	4 964	231

Note 6 -Valeurs Immobilisées

Tableau de variation des immobilisation arrêté au 31/12/2016

Designation	Valeur debut de période	Mouvement s de la période			Valeur fin de période	Amortissement et provision			VCN fin de période	
		Acquisi-tions	Sortie	Reclasse-ment		Cumul debut de période	Dotation	Amort sorties		Cumul fin de période
Immeubles d'exploitation	45 540	2 803	-	-	48 343	(18 489)	(2 099)	-	(20 588)	27 755
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	42 816	7 658	(731)	-	49 743	(24 354)	(3 311)	730	(26 935)	22 808
Matriel et mobiliers de bureau	31 875	6 401	(5 019)	-	33 257	(25 901)	(2 973)	5 016	(23 858)	9 399
Matriel de transport	2 570	373	(313)	-	2 630	(1 798)	(224)	313	(1 709)	921
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	6 438	-	(1 238)	-	5 200	-	-	-	-	5 200
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	-	-	-	-	1 252
Logiciels informatiques	7 410	2 467	-	-	9 877	(6 510)	(925)	-	(7 435)	2 442
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 736)	(15)	-	(2 751)	51

Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(819)	(3 909)	-	(4 728)	(4 728)
Total	145 924	19 702	(7 301)	-	158 325	(80 607)	(13 456)	6 059	(88 004)	70 321

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 103 681 mille dinars contre 92 664 mille dinars au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Avances au personnel	9 345	9 338
Prêts au personnel	20 785	22 026
Etat et collectivités locales	10 688	8 205
Débiteurs divers	76 925	68 679
Charges reportées	1 314	1 029
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(15 376)	(16 613)
Total Net	103 681	92 664

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2015	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	31/12/2016
Frais d'émission d'emprunts	967	(171)	454	-	-	1 250
Frais préliminaires	62	(4)	6	-	-	64
Total des charges reportées	1 029	(175)	460	-	-	1 314

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(16 613)	(644)	1 881	(15 376)
Total des provisions	(16 613)	(644)	1 881	(15 376)

3.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 1 369 525 mille dinars contre 757 406 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	317 350	-
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	847 950	692 000
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	191 235	-
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	56 744
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 430	2 016
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	10 560	6 646
Total	1 369 525	757 406

	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	Total	organisme	Refin BCT	Mat par titres
Compte ordinaire Banque	-	-	-	Banque	Non	Non
Emprunts en dinars auprès des banques	847 950	317 350	1 165 300	Banque	Non	Non
Emprunts en devises auprès des banques	-	191 235	191 235	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	-	2 430	2 430	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	10 560	-	10 560	Leasing	Non	Non
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	-	Leasing		
Total	858 510	511 015	1 369 525			

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	858 510	511 015	-	-	1 369 525	-	1 369 525
dont dépôt des parties liées	-	-	-	-	-	10 560	10 560

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 5 194 082 mille dinars contre 4 696 798 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires	1 576 579	1 452 179
Dettes rattachées	3 237	4 137
Comptes d'épargne	1 681 349	1 568 109
Comptes à échéance	1 071 073	805 964
Bons à échéance et valeurs assimilées	665 522	697 538
Dettes rattachées	30 675	26 147
Charges constatées d'avance	(4 675)	(3 429)
Autres sommes dues	170 322	146 153
Total	5 194 082	4 696 798

	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts a vue	1 579 816	1 456 316
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 230 742	1 090 013
Comptes ordinaires en dinars convertibles	38 139	32 060
Comptes ordinaires en devises	307 698	330 106
Dettes rattachées	3 237	4 137
Dépôts d'épargne	1 681 349	1 568 109
Comptes d'épargne logement	513 705	514 970
Comptes d'épargne logement EL JADID	246 433	232 577
Comptes spéciaux d'épargne	873 036	784 326
Comptes d'épargne études	17 537	15 558
Comptes d'épargne Capital +	30 638	20 678
Dépôts à échéance	1 762 595	1 526 220
Autres sommes dues à la clientèle	170 322	146 153
Total Net	5 194 082	4 696 798

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	656 397	695 963	302 472	-	1 654 832	3 539 250	5 194 082
dont dépôt des parties liées	61 507	36 369	9 000	-	106 876	-	106 876

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 934 493 mille dinars contre 913 497 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Fonds budgétaires	573 684	587 775
Ressources extérieures	105 863	120 878
Dettes rattachées aux ressources spéciales	576	640
Emprunts obligataires	98 321	105 614
Emprunts subordonnés	142 320	90 000
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	7 614	6 664
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	4 531	10
Autres fonds empruntés	1 514	1 893
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	69	23
Total	934 493	913 497

	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts matérialisés	358 650	323 166
Emprunts obligataires	98 321	105 614
Dettes rattachées	4 531	10

Autres emprunts	255 798	217 542
Emprunts Banque Mondiale	16 078	16 679
Emprunts B A D	26 555	41 777
Emprunts B E I	47 127	62 423
Emprunt BIRD	5 000	-
Emprunt FADES	11 103	-
Emprunts subordonnés 2015	82 320	90 000
Emprunts subordonnés 2016	60 000	-
Dettes rattachées	7 615	6 663
Autres fonds empruntés	1 583	1 916
Ressources spéciales	574 260	588 415
Total Net	934 493	913 497

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciales	27 542	77 466	298 413	330 991	734 412	200 081	934 493

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 190 848 mille dinars contre 194 483 mille dinars au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Organismes sociaux	2 597	2 052
Personnel	17	22
Etat et collectivités locales	18 867	13 369
Fournisseurs	9 415	7 501
Commissions de garantie et de change	1 647	1 206
Exigibles après encaissement	79 115	71 287
Siège et succursales	-	31 530
Provisions pour risques et charges (*)	10 814	12 500
Impôts sur les sociétés	18 957	11 661
Comptes de régularisation passifs	45 384	39 486
Divers	4 035	3 869
Total	190 848	194 483

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2015	Dotations	Reprise	31/12/2016
Provisions pour passifs et charges	12 500	913	(2 600)	10 814
Total des provisions pour passifs et charges	12 500	913	(2 600)	10 814

3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres		
Capital souscrit	170 000	170 000
Primes liées au capital	60 000	60 000
Réserves légales	12 530	9 000
Autres réserves	216 102	148 533
Ecart de réévaluation	414	414
Report à nouveau	21	11
Résultat de l'exercice	92 087	70 584
Total	551 154	458 542

A la date du 31-12-2016, le capital social s'élève à 170 000 000 dinars composé de 34 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2016 s'élève au 31 Décembre 2016 à 551 154 mille dinars contre 458 542 mille dinars au 31 décembre 2015.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2016 la somme de 127 530 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	32 259
Réserves pour risques généraux	4 323
Réserves pour réinvestissements exonérés	90 534
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEL BH)	414

Le résultat par action se présente comme suit :

Résultat de l'exercice (1)	92 086 747
Nombre des actions début de période	34 000 000
Augmentation du capital	-
Actions gratuite	-
Actions en numéraire	-
Date de l'augmentation du capital	
Nombre des actions fin de période	34 000 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	34 000 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	2,708

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Reserves pour Reinv exonéré	Reserves pour risques Generaux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2014	90 000	41 721	9 000	32 296	233 377	6 573	#####	32 828	414	606	#####	277 409
Affectation du résultat 2014	-	(41 721)	-	14 904	(142 843)	-	60 338	850	-	(595)	109 068	1
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	50 000	60 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	110 000
Recassements et autres variations	30 000	-	-	(30 000)	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	547	-	-	-	547
Résultat au 31/12/2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70 584	70 584
Solde au 31/12/2015	170 000	60 000	9 000	17 200	90 534	6 573	-	34 225	414	11	70 584	458 541
Affectation du résultat 2015	-	-	3 530	45 800	17 894	2 500	-	850	-	10	(70 584)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recassements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	526	-	-	-	526
Résultat au 31/12/2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92 087	92 087
Solde au 31/12/2016	170 000	60 000	12 530	63 000	108 428	9 073	-	35 601	414	21	92 087	551 154

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 - Engagements donnés

Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs eventuels	97 053	1 746 003	-
Cautions et aval	97 053	543 062	-
Crédit documentaire	-	453 941	-
Actifs donnés en garantie	-	749 000	-

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	1 099 075	3 795
de financement	-	1 099 075	-
sur titres	-	-	3 795

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA (**)	195 686	230 261
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	370 334	484 646
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 461	2 484
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	4 202	3 464
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 474	1 474
Crédits à accorder sur comptes d'épargne (*)	524 919	532 169
Total	1 099 075	1 254 498

(*) Les crédits à accorder sur comptes d'épargne sont déterminés comme suit :

(**) Les crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA ont été retraité pour un montant de 649 MD

Engagement sur épargne logement au 31.12.2016

	31/12/2016
Engagement donnés	
1/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	522 458
a / murs et réguliers	
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2	
201 464 X 2	402 928
b / murs mais irréguliers	
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2	
59 765 X 2	119 530
2/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	2 461
Total	524 919

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2016 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	9 527	1 354	261 719
de financement	9 527	1 354	261 719

Les engagements de financement reçus de l'ETAT se détaillent comme suit :

	31/12/2016
Engagement sur épargne logement au 31.12.2016	
Engagement reçus	
1/ Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	2 461
2/ Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du régime d'épargne logement	259 258
a/ Crédits à accorder sur comptes d'épargne	522 458
b/ Encours des crédits sur Epargne logement	250 505
(+) Crédit normal	156 016
(+) Crédit anticipé	2 388
(+) Crédit complémentaire	92 101
c/ Dépôts sur épargne logement	(513 705)
(-) Epargne logement	(513 705)
Total	261 719

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	-	115 100	-
de garantie de la clientèle	-	115 100	-

Note sur les engagements en devises

	31/12/2016
Opérations de change au comptant non dénouées au 31.12.2016	
Devises vendues à livrer	98 811
Dinars achetés à recevoir	91 334
Devises achetées à recevoir	21 008
Dinars vendues à livrer	11 824
Opérations de change à terme à des fins de couverture non dénouées au 31.12.2016	
Devises vendues à livrer	435 078
Dinars achetés à recevoir	244 566
Devises achetées à recevoir	503 655
Dinars vendues à livrer	322 785

3.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 399 312 mille dinars au 31/12/2016 contre 372 713 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	2 921	4 140
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	63	34
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	5 133	5 309
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	303 924	276 185
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	40 445	39 050
Intérêts de retard sur crédits	11 277	14 128
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	11 794	11 866
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	778	128
Intérêts assimilés sur comptes de prêts BCT	37	64
Reports sur opérations de change à terme de couverture	7 584	7 633
Commissions sur engagements de garantie	8 971	8 527
Commissions sur lettres de garantie	1 022	975
Commissions de compte sur opérations de crédit	1 539	1 244
Commissions de découvert sur opérations de crédit	3 761	3 181
Commissions sur billets de trésorerie	65	248
Total	399 312	372 713

Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Crédits commerciaux et industriels	168 511	148 190
Immobilier promoteur	50 549	40 718
Immobilier acquéreur contractuel	48 684	47 705
Immobilier acquéreur ressources propres	34 214	38 394
Autres concours à la clientèle	1 966	1 178
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	303 924	276 185

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 72 710 mille dinars au 31/12/2016 contre 57 934 mille dinars au 31/12/2015. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	37 413	29 490
Commissions sur effets à l'encaissement	64	48
Commissions sur effets à l'escompte	530	410
Commissions sur opérations diverses sur effets	505	460
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	10 170	7 202
Commissions sur opérations de virements	13 513	10 330
Commissions sur opérations sur titres	2	8
Frais de tenue des comptes	12 629	11 032
Commissions sur commerce extérieur et change	4 072	3 560

Commissions sur domiciliation et modification de titres	204	159
Commissions sur remises et accréditifs documentaires	3 722	3 111
Commissions sur virements et chèques en devises	146	290
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 430	1 340
FOPROLOS	1 226	1 246
FNAH	104	58
2EME PDU	5	-
3 EME P.D.U	10	1
4 EME P.D.U	29	20
HG 00 4B	56	14
Autres commissions	29 797	23 544
Commissions sur opérations monétiques	5 493	4 929
Commissions d'étude	17 255	14 012
Commission de gestion	2 466	1 937
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	4 583	2 666
Total	72 710	57 934

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2016, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 88 821 mille dinars contre 57 253 mille dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Produits sur BTA	69 522	44 833
Produits sur BTCT	-	64
Produits sur emprunts nationaux	2	3
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	4 551	3 086
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	369	435
Gains nets sur opérations de change	14 377	8 832
Total des produits	88 821	57 253
Pertes nettes sur titres de transaction	-	-
Pertes nettes sur titres de placement	-	-
Pertes nettes sur opérations de change	-	-
Total des charges	-	-
Total	88 821	57 253

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2016, le revenu du portefeuille d'investissement est de 2 413 mille dinars contre 2 130 mille dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation (*)	2 413	2 130
Tantièmes et jetons de présence perçus	-	-
Total	2 413	2 130

(*) Les dividendes reçus des parties liées à la banque se présentent comme suit :

Sociétés	Dividendes
Modern Leasing	655
Société SIFIB	63
SICAV BH-Obligataire	416
SICAV BH-Placement	60
Assurances SALIM	636
Société SOPIVEL	191
Société SIM SICAR	75
Société Général Recouvrement	180
Total	2 413

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2016, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 250 024 mille dinars contre 218 233 mille dinars au 31/12/2015 détaillés comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(12 075)	(4 205)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(372)	(124)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(15 295)	(16 182)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(315)	(423)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(54 411)	(51 440)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(101 678)	(95 548)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(1 467)	(924)
Intérêts sur ressources spéciales	(7 067)	(8 958)
Emprunts obligataires	(16 412)	(12 616)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(34)	(21)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(33 414)	(22 462)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 153)	(1 147)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(6 332)	(4 183)
Total	(250 024)	(218 233)

Note 21 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 56 269 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 51 622 mille dinars au 31 décembre 2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(131 047)	(118 868)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(72 344)	(47 567)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(36 232)	(44 382)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(8 205)	(11 566)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 362)	(15 353)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(12 818)	-
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(86)	-

Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	74 778	67 246
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	63 230	61 816
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	7 067	1 971
Reprises sur provisions pour risques et charges	4 481	3 459
Total	(56 269)	(51 622)

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances

Libellés	Provisions 2015	Dotations	Reprises	Provisions 2016
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	(609 782)	(72 344)	63 204	(618 922)
Provisions Additionnelle (91-24)	(134 477)	(36 232)	7 067	(163 642)
Provisions collectives	(68 918)	(8 205)	-	(77 123)
Ecart de rapprochement	(16 137)	-	-	(16 137)
Total	(829 314)	(116 781)	70 271	(875 824)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 5120 dinars au 31 décembre 2016 contre 21402 dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(9 021)	(23 283)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(2 499)	(23 283)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(6 522)	-
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	(30 359)	-
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	34 260	1 881
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	3 901	497
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	30 359	1 384
Total	(5 120)	(21 402)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2016, les autres produits d'exploitation totalisent 12 524 mille dinars contre 13 846 mille dinars au 31/12/2015 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Autres produits accessoires (*)	4 715	6 719
Produits sur opérations d'assurance	3 849	3 829
Autres charges non imputables	3 375	2 848
Récupération de frais postaux	194	129

Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	391	321
Total	12 524	13 846

(*) Les autres produits d'exploitation se composent principalement de:

- Des résiliations négatives des comptes d'épargne logements pour un montant de 2 673 mille dinars;
- Des récupérations sur des comptes d'épargne logements pour un montant de 199 mille dinars.

Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 195 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 111 mille dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Pertes provenant des activités ordinaires	(4)	(263)
Moins-values sur cessions d'immobilisations	(1)	(258)
Pertes exceptionnelles	(3)	(5)
Gains provenant des activités ordinaires	199	152
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	195	144
Profits exceptionnels	4	8
Total	195	(111)

Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2016 totalise 18 957 mille dinars.

La banque est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %).

La charge d'impôt a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré pour un montant de 33 105 mille dinars.

Les retraitements apportés au résultat comptable sont détaillés comme suit :

Résultat comptable avant impôts	117 589
Total des réintégrations	233 862
Total des déductions	264 183
Réinvestissements exonérés	33 105
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré	54 163
Impôt sur les sociétés	18 957

Notes 26 – Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste totalise un montant net de 6544 mille dinars au 31 décembre 2016 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Contribution conjoncturelle	(6 544)	-
Total	(6 544)	-

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les chiffres de l'exercice 2015 ont été retraités suite au reclassement des BTA de titres de transaction en titres de placement

Notes 27 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2016 ont atteint un montant de 651 788 mille dinars contre 463 712 mille dinars en fin de période 2015, soit une variation négative de 188 076 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2016	2015	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(177 663)	(1 288 358)	1 110 695
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(40 334)	(14 394)	(25 940)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	15 543	169 499	(153 956)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	14 378	8 831	5 547
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(188 076)	(1 124 422)	936 346
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(463 712)	660 710	(1 124 422)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(651 788)	(463 712)	(188 076)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2016	2015
Caisse en dinars	30 041	25 010
Caisse en devises	543	544
Change manuel	2 730	2 205
Avoirs chez la BCT en dinars	55 613	10 350
Comptes IBS	11 071	9 838
Avoirs chez la BCT en devises	65 211	73 536
Prêts à la BCT en dinars < 90 j	-	14 118
Comptes de chèques postaux-CCP	278	255
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	2 794
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	30 000	31 000
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J	-	115 382
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(847 950)	(692 000)
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	(56 744)
Total	(651 788)	(463 712)

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 494 901 dinars.
- Les crédits à la clientèle ont enregistré une diminution de 993 606 mille dinars.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2016 et le 31/12/2015 à 130 391 mille dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 286 025 mille dinars ce qui donne un flux de trésorerie positif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de -40 334 mille dinars.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie positif net de 15 543 mille dinars provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2016 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 14 378 mille dinars.

3-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

En prévision de la couvertures de ses engagements futurs vis à vis de son personnel, la Banque a conclu un contrat assurance vie capitalisation avec les assurances SALIM pour faire face aux prestations prises en charges par la banque dans le cadre du plan d'assainissement.

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat -BH-**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque de l'Habitat (BH) arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de l'Habitat (BH), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Les états financiers ci-joints, qui couvrent la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016, font apparaître un total bilan net de 8 240 millions de dinars et un résultat net positif de 92 087 mille dinars.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :

- Le défaut de réponse de 99 avocats sur les 110 sollicités à nos demandes d'informations ;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars ;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt-cinq millions de dinars ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2016 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'absence de justification de la recouvrabilité des actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 5 382 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 1 481 KDT;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 281 815 KDT et 361 241 KDT. Les suspens en question, qui sont en instance de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT ;
- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 15 KDT (débit) et 74 KDT (débit) ;

3.2 Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 617 919 KDT au 31 décembre 2016. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 17 842 KDT et par des agios réservés à hauteur de 3 075 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.

- Les risques encourus sur un groupe de sociétés s'élèvent à 121 463 KDT au 31 décembre 2016. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

II. Rapport sur d'autres obligations réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques suivantes prévues par la loi :

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. Nos conclusions, qui font partie intégrante de notre opinion, font état d'insuffisances majeures au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Nous avons également conclu que le système d'information en place renferme de sérieux risques d'altération de données.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, il ne nous a pas été donné d'apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises équilibrée conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

Tunis, le 25 avril 2017

**C.W.T
Cabinet Walid TLILI**

Walid TLILI

**A.C.B
Audit&Consulting Business**

Zied KHEDIMALLAH

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat – BH-**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2016

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2016 :

- a) Une convention conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 93,39 % de son capital et la société « TUNISIE VALEURS », pour l'assistance de la banque dans la préparation et la réalisation d'une opération d'émissions d'un et/ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés totalisant un montant de 150 MDT sur le marché par appel public à l'épargne aux conditions ci-après :
- Frais de missions : 50 000 dinars HTVA
 - Commission de placement : 0.6% HTVA du montant global de l'emprunt payable à la clôture des souscriptions
- b) La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », dont elle détient 42,419% de son capital, un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH. Ce contrat prend effet le 1^{er} janvier 2017 aux conditions ci-après :
- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
 - Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle
 - Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
 - La participation aux bénéfices : égale à 75% des résultats financiers des placements des assurances « SALIM » au titre de la catégorie capitalisation

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2016 :

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2016 :

a) La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », dont elle détient 42,419% de son capital, un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat. La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2016 est pour un montant de 1 649 473 dinars.

b) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419% de son capital, a souscrit le 29 Mai 2015 à un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 497 789 dinars.

c) Un détachement du personnel auprès de la SGRC, dont la Banque de l'Habitat détient 60 % de son capital. Les salaires et avantages accordés par la SGRC à ce personnel au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 269 806 dinars.

d) Un détachement du personnel auprès de la SOPIVEL, dont la Banque de l'Habitat détient 29,98 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel par la SOPIVEL au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 156 441 dinars.

e) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419% de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1.8%.

Les charges supportées à ce titre en 2016 s'élèvent à 64 577 dinars.

f) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419% de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.

Les charges supportées à ce titre en 2016 s'élèvent à 65 174 dinars.

g) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419% de son capital, a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 271 233 dinars.

h) La « BANQUE DE L'HABITAT » a souscrit à un emprunt obligataire de 761 000 DT émis par la société « Modern Leasing », dont la Banque détient 71,062 % de son capital, pour une durée de 7ans dont deux années de grâce.

Les produits réalisés à ce titre s'élèvent à 39 713 dinars.

i) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2016, à des polices d'assurance auprès de la société « Assurances SALIM », dont elle détient 42,419% de son capital, détaillées comme suit :

- | | |
|--|------------------|
| - Assurance groupe pour un montant de | 8 015 596 dinars |
| - Assurance automobile pour un montant de | 107 950 dinars |
| - Assurance engineering pour un montant de | 24 804 dinars |

- Assurance risque divers pour un montant de	351 972 dinars
- Assurance incendie pour un montant de	156 505 dinars

- j) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 93,39 % de son capital, pour la tenue du registre d'actionariat de la Banque de l'Habitat pour un montant annuel de 50 000 dinars hors taxes.
- k) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 93,39 % de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
- Frais de montage : 20 000 dinars ;
 - Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
 - Frais de gestion : 0.2% du restant dû.
- l) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 93,39 % de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2013 pour un montant de 51 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
- Frais de montage : 20 000 dinars ;
 - Frais de placement : 0.1% flat du montant de l'émission
 - Frais de gestion : 0.1% du restant dû.
- m) Une convention de dépositaire a été conclue avec la société « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 86,690 % de son capital, depuis 1994 et « BH OBLIGATAIRE », dont la Banque détient 12,637 % de son capital, depuis 1997. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA pour chacune d'entre elles en 2016.
- n) Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société « SIM SICAR », dont la Banque détient 66,423 % de son capital, des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la SICAR. Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2016, s'élève à 750 000 dinars hors taxes.
- o) Une convention de location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419 % de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2016, s'élève à 375 841 dinars hors taxes.
- p) Une convention de location auprès la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419 % de son capital, d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2016, s'élève à 38 994 dinars hors taxes.
- q) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2016, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 6 463 228 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419 % de son capital.
- r) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419 % de son capital, portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2016, à 54 632 dinars hors taxes.
- s) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 42,419 % de son capital, portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits

habitat ». Le montant de la participation s'élève, au titre de l'exercice 2016, à 63 067 dinars hors taxes.

- t) Une convention conclue avec la société « Modern Leasing », dont la Banque détient 71,062 % de son capital, portant sur la gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la "Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis" ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé "Opération construction "FSEG El Mourouj". La société « Modern Leasing » perçoit dans le cadre de cette convention une commission de 0,5% hors taxes du montant des loyers facturés en hors taxes.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2016 s'élèvent à 12 493 dinars hors taxes.

- u) Une convention est conclue avec la société « SOPIVEL », dont la Banque détient 97,153 % de son capital, portant sur la prise en charge par la Banque de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC.

- v) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 avec la « EPARGNE INVEST SICAF », dont la Banque détient 56,15 % de son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2016 s'élève à 2 722 dinars hors taxes.

3. CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2016 :

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts BANQUE DE L'HABITAT Notes aux états aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 225 580 dinars en 2016.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « Banque de l'Habitat » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2016.

3. Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4^{ème} projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4^{ème} projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 29 363 DT en 2016.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 55 556 DT en 2016.

5. Convention relative au 3^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3^{ème} projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 604 DT en 2016.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 125 dinars en 2016.

7. Convention relative au 2^{ème} projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2^{ème} projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « Banque de l'Habitat » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements, soit 4 923 dinars en 2016.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

A cet effet, il est ouvert à la « Banque de l'Habitat » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Une commission de 198 dinars a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2016.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des engagements de financement reçus constaté par la « Banque de l'Habitat » au terme de l'exercice 2016 s'élève à 261 719 189 dinars.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2016.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « Banque de l'Habitat » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2016.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

13. Une convention tripartite entre le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat, la « Banque de l'Habitat » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010

- Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Equipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Equipement et de l'Habitat à la « Banque de l'Habitat » pour la mise en place.
- Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).
- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 dinars.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des subventions, 2% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 104 259 dinars en 2016.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration.

Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En 2016, le montant brut des jetons de présence alloué aux administrateurs s'élève à 175 000 dinars.

- Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2016, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

1. Le montant alloué au Président du Comité d'Audit Permanent : 6 250 dinars ;
2. Le montant alloué au Président du Comité des risques : 6 250 dinars ;
3. Le montant alloué aux membres du Comité d'Audit Permanent : 6 250 dinars ;
4. Le montant alloué aux membres du Comité des risques : 5 625 dinars ;
5. Le montant alloué aux membres du Comité des marchés : 15 000 dinars ;
6. Le montant alloué aux membres du Comité de rémunération : 3 750 dinars ;
7. Le montant alloué aux membres du Comité exécutif : 8 750 dinars ;

➤ La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 3 mai 2016 telle qu'elle a été proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration comme suit :

- D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et longs termes de la banque en matière de rentabilité et de risque.
- Et d'un autre annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

Sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 mai 2016, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles dinars au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
 - Une voiture de fonction et des bons de carburant de 500 litres par mois ;
 - Une deuxième voiture de fonction (pour utilisation domestique) et des bons de carburant de 250 litres par mois ;
 - La prise en charge des frais de téléphone portable ;
 - Le remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions sous présentation des factures à l'appui (frais de déplacement, missions à l'étranger...).
- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille dinars (correspondant à 100% de l'élément annuel variable) fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie durant l'exercice 2016 se détaille comme suit :

1. Un salaire brut au titre de l'exercice de 306 795,534 dinars correspondant à l'élément fixe du salaire ;
2. Des charges patronales de 72 752,901 dinars ;
3. Des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 8 241,550 dinars et qui comprennent :
 - ✓ Deux voitures de fonction;
 - ✓ Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
 - ✓ Les charges relatives au téléphone portable.

Les obligations et engagements de la Banque de l'Habitat envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	379 548	0	226 875	0
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-
TOTAL	379 548	0	226 875	0

Tunis, le 25 avril 2017

**C.W.T
Cabinet Walid TLILI**

Walid TLILI

**A.C.B
Audit&Consulting Business**

Zied KHEDIMALLAH

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS PROFORMA

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège social : Boulevard de l'environnement, Route de Naassen 2013 Ben Arous

La société ELECTROSTAR publie, ci-dessous, ses états financiers « Proforma » arrêtés au 31 décembre 2016 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mme. Basma BEDOUI (Bedoui Business & Consulting) et Mr Mehdi MASMOUDI (Société Management & Audit Services).

BILAN PROFORMA AU 31 DECEMBRE 2016

Actifs

DESIGNATION	NOTES	PROFORMA		PROFORMA	
		31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>					
<i>Actifs Immobilisés</i>					
Immobilisations incorporelles		1 852 571	1 852 571	1 841 276	1 841 276
Moins: Amortissements		1 838 765	1 838 765	1 824 124	1 824 124
		13 806	13 806	17 152	17 152
Immobilisations corporelles	1	22 829 650	31 885 395	14 971 469	24 027 213
Moins: Amortissements	1	8 507 848	8 987 254	7 921 129	8 356 965
		14 321 802	22 898 141	7 050 340	15 670 249
Immobilisations Financières	2	13 528 779	13 528 779	13 861 936	13 861 936
Moins: Provisions	2	659 900	59 900	659 900	59 900
		12 868 879	13 468 879	13 202 036	13 802 036
Total des Actifs Immobilisés		27 204 487	36 380 827	20 269 528	29 489 436
Autres actifs non courants		1 373 925	1 373 925	346 827	346 827
Total des actifs non courants		28 578 412	37 754 752	20 616 355	29 836 263
<u>ACTIFS COURANTS</u>					
Stocks		38 853 479	38 853 479	39 817 483	39 817 483
Clients et comptes rattachés		49 805 858	49 805 858	43 958 810	43 958 810
Moins: Provisions		4 486 298	4 486 298	4 155 410	4 155 410
		45 319 560	45 319 560	39 803 399	39 803 399
Autres actifs courants	3	7 902 037	7 967 428	7 289 304	7 354 696
Placements et autres actifs financiers		0	0	20 000	20 000
Liquidités et équivalents en liquidités		1 184 763	1 184 763	2 709 024	2 709 024
Total des actifs courants		93 259 839	93 325 230	89 639 210	89 704 603
TOTAL DES ACTIFS		121 838 251	131 079 982	110 255 565	119 540 866

BILAN PROFORMA AU 31 DECEMBRE 2016

Capitaux Propres & Passifs

DESIGNATION	NOTES	PROFORMA		PROFORMA	
		31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
<u>CAPITAUX PROPRES</u>					
-					
Capital Social		12 250 000	12 250 000	12 250 000	12 250 000
Réserves Légales		890 190	890 190	890 190	890 190
Prime d'émission		8 720 224	8 720 224	8 720 224	8 720 224
Résultats reportés	4	-8 985 463	-10 825 904	-9 176 273	-10 973 142
Réserve Spéciale de Réévaluation	5	0	11 125 744	0	11 125 744
Total des capitaux propres avant Résultat		12 874 951	22 160 253	12 684 141	22 013 014
Résultat de l'exercice		207 446	163 875	190 810	147 239
Total des capitaux propres		13 082 397	22 324 128	12 874 951	22 160 253
<u>PASSIFS</u>					
Passifs non courants					
Emprunts		15 863 920	15 863 920	19 611 714	19 611 714
Total Passifs non courants		15 863 920	15 863 920	19 611 714	19 611 714
Passifs courants					
Fournisseurs et comptes rattachés		28 161 928	28 161 928	12 818 042	12 818 042
Autres passifs courants		5 496 903	5 496 903	5 961 761	5 961 761
Concours bancaires et autres passifs financiers		59 233 103	59 233 103	58 989 097	58 989 097
Total Passifs courants		92 891 934	92 891 934	77 768 900	77 768 899
Total des Passifs		108 755 854	108 755 854	97 380 614	97 380 613
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		121 838 251	131 079 982	110 255 565	119 540 866

ETAT DE RESULTAT PROFORMA CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

DESIGNATION	NOTES	PROFORMA		PROFORMA	
		31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
Produits d'exploitation					
Revenus		84 081 582	84 081 582	75 350 176	75 350 176
Total des produits d'exploitation		84 081 582	84 081 582	75 350 176	75 350 176
Charges d'exploitation					
Variation des stocks produits finis		2 850 177	2 850 177	-18 895 528	-18 895 528
Achats de marchandises Consommés		20 875 069	20 875 069	17 591 555	17 591 555
Achats d'approvisionnement consommés		34 928 014	34 928 014	54 559 926	54 559 926
Charges de Personnel		4 332 054	4 332 054	4 131 733	4 131 733
Dotations aux Comptes d'Amortissements/provisions	6	2 543 658	2 587 230	1 712 024	1 755 595
Autres charges d'exploitation		5 486 227	5 486 227	7 167 894	7 167 894
Total des charges d'exploitation		71 015 199	71 058 770	66 267 604	66 311 174
Résultat d'exploitation		13 066 383	13 022 811	9 082 572	9 039 001
Charges Financières Nettes		12 854 344	12 854 344	8 744 155	8 744 155
Autres gains ordinaires		336 136	336 136	494 206	494 206
Autres pertes ordinaires		138 316	138 316	458 294	458 294
Résultat des activités ordinaires avant impôt		409 859	366 288	374 329	330 759
Impôts sur les Bénéfices		202 413	202 413	183 520	183 520
Résultat de l'exercice		207 446	163 875	190 810	147 239

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE PROFORMA CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

DESIGNATION	NOTES	PROFORMA		PROFORMA	
		42 735	42 735	42 369	42 369
Flux de trésorerie liés à l'exploitation					
Résultat de l'exercice		207 446	163 875	190 810	147 239
Ajustements pour:					
+ Amortissements	7	2 029 278	2 072 849	1 343 104	1 386 676
+ Provisions		514 380	514 380	368 920	368 920
- Reprises sur Amortissements et provisions		183 648	183 648	73 507	73 507
Variation des :					
- *Stocks		-964 004	-964 004	20 889 179	20 889 179
- *Créances		7 553 328	7 553 328	-839 838	-839 838
- *Autres actifs		588 732	588 732	-2 180 012	-2 180 012
+ *Fournisseurs et autres dettes		12 228 916	12 228 916	6 197 868	6 197 868
- Autres Produits non encaissables		136 035	136 035	106 090	106 090
* Autres charges non décaissables		2 504	2 504	0	0
+ Intérêts sur emprunts		1 444 477	1 444 477	1 393 037	1 393 037
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		8 929 263	8 929 263	-8 555 187	-8 555 187
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		5 922 529	5 922 529	883 799	883 799
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		118 500	118 500	92 000	92 000
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		85 448	85 448	603 312	603 312
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		438 605	438 605	454 329	454 329
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-5 450 872	-5 450 872	-940 783	-940 783
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
+ Encaissements provenant des emprunts		147 338	147 338	2 975 342	2 975 342
- Remboursement d'emprunts		4 385 081	4 385 081	3 062 382	3 062 382
- Paiement d'intérêts sur emprunts		1 444 477	1 444 477	1 393 037	1 393 037
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-5 682 220	-5 682 220	-1 480 077	-1 480 077
		-2 203 829	-2 203 829	-10 976 047	-10 976 047
Trésorerie au début de l'exercice		-52 006 352	-52 006 352	-41 030 305	-41 030 305
Trésorerie à la clôture de l'exercice		-54 210 181	-54 210 181	-52 006 352	-52 006 352

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS PROFORMA AU 31 DECEMBRE 2016

A/ BILAN

1. Immobilisations corporelles

Eléments	PROFORMA BRUT		PROFORMA NET		PROFORMA NET		PROFORMA NET	
	Valeur Brute	Amort.	31/12/2016	Valeur Brute	Amort.	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
Terrains nus	76 975		76 975	7 200 000		7 200 000	7 200 000	76 975
Terrains Bâti	5 387 389		5 387 389	6 448 679		6 448 679	1 685 100	623 809
Agencements Et Aménagements des Terrains	36 293	30 030	6 263	36 293	30 030	6 263	8 449	8 449
Bâtiments Industriels	2 348 128	564 896	1 783 232	2 348 128	564 896	1 783 233	1 717 775	1 717 775
Bâtiments Administratifs	6 420 716	1 410 973	5 009 743	7 292 144	1 890 380	5 401 764	2 689 911	2 254 318
Installations Techniques	564 327	564 327	0	564 327	564 327	0	0	0
Matériel Industriel	1 420 463	1 193 894	226 569	1 420 463	1 193 894	226 569	279 336	279 336
Outillage Industriel	671 964	348 942	323 022	671 964	348 942	323 022	375 072	375 072
Agencement Du Matériel Industriel	31 638	27 280	4 358	31 638	27 280	4 358	5 361	5 361
Matériel Transport Biens	1 064 653	818 446	246 207	1 064 653	818 446	246 207	392 516	392 516
Matériel Transport Personnes	1 615 296	1 090 813	524 483	1 615 296	1 090 813	524 483	549 439	549 439
A.A.I Divers	1 781 966	1 357 713	424 253	1 781 966	1 357 713	424 253	429 685	429 685
Equipement De Bureau	229 240	120 939	108 301	229 240	120 939	108 302	106 661	106 661
Matériel Informatique	1 180 602	979 595	201 007	1 180 602	979 595	201 007	230 943	230 943
TOTAL	22 829 650	8 507 848	14 321 802	31 885 395	8 987 254	22 898 141	15 670 249	7 050 340

2. Immobilisations financières

Eléments	PROFORMA BRUT		PROFORMA NET			PROFORMA		
	Valeur Brute	Provisions	31/12/2016	Valeur Brute	Provisions	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
Titres de Participations	13 363 918	659 900	12 704 018	13 363 918	59 900	13 304 018	13 284 018	12 684 018
Prêt Au Personnel	100 398		100 398	100 398		100 398	440 818	440 818
Dépôts	5 125		5 125	5 125		5 125	5 125	5 125
Cautionnements	59 338		59 338	59 338		59 338	72 074	72 074
TOTAL	13 528 779	659 900	12 868 879	13 528 779	59 900	13 468 879	13 802 036	13 202 036

3. Autres actifs courants

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
Avances & Acomptes au Personnel	545 131	545 131	262 803	262 803
T.V.A à Régulariser	60	60	0	0
Etat, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	2 930 313	2 995 706	1 407 967	1 342 574
Créances sur Cession d'Immobilisations	251 698	251 698	227 698	227 698
Débiteurs Divers	131 123	131 123	105 823	105 823
Produits a Recevoir	3 031 249	3 031 249	3 636 543	3 636 543
Compte d'attente à Régulariser Actif	154 326	154 326	94 687	94 687
Charges Constatées d'Avance	858 135	858 135	1 619 177	1 619 177
TOTAL	7 902 035	7 967 428	7 354 698	7 289 304

4. Résultats reportés

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
Report à Nouveau	-8 985 463	-10 825 904	-10 973 142	-9 176 273

5. Réserves spéciales de réévaluation

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
Réserve spéciale de Réévaluation	0	11 125 744	11 125 744	0

B/ ETAT DE RESULTAT

6. Dotations aux amortissements et aux provisions

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Incorporelles	14 640	14 640	19 170	19 170
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Corporelles	980 848	1 024 419	1 020 679	977 107
Dotations aux résorptions des charges à répartir	1 033 790	1 033 790	346 827	346 827
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Créances douteuses	514 380	514 380	368 920	368 920
TOTAL	2 543 658	2 587 230	1 755 595	1 712 024

C/ ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

7. Amortissements

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Incorporelles	14 640	14 640	19 170	19 170
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Corporelles	980 848	1 024 419	1 020 679	977 107
Dotations aux résorptions des charges à répartir	1 033 790	1 033 790	346 827	346 827
TOTAL	2 029 278	2 072 849	1 386 676	1 343 104

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames et Messieurs,

Suite à votre demande et en notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons procédé à la vérification des états financiers proforma de votre société « ELECTROSTAR » arrêtés au 31 décembre 2016.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes d'administration de la société, notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen des états financiers proforma arrêtés au 31 décembre 2016 selon la Norme ISAE 3420 "Assurance Engagements to Report on the Compilation of Pro forma Financial Information Included in a prospectus ". Un examen des états financiers proforma consiste à la vérification des hypothèses retenues ainsi que les raisons d'établissement de ces états.

Les retraitements des états financiers effectués au niveau des états financiers proformasont liés à :

- La réévaluation de l'immeuble Kallel sis aux berges du Lac, de l'immeuble sis à Sidi Fathallah et du terrain situé à BirMchergua, opérée au cours de l'exercice 2005. Cette opération a dégagé une plus-value de 8 202 995 DT constaté dans le compte « Réserve spéciale de Réévaluation » ;
- La correction de la valeur réévaluée de l'immeuble sis à Sidi Fathallah de 208 586 DT effectuée au cours de l'exercice 2007 ;
- La réévaluation du terrain situé à Birmchergua opérée au cours de l'exercice 2010. Cette opération a dégagé une plus value de 2 714 162 DT constatée dans le compte « Réserve spéciale de Réévaluation ».
- La constatation d'une provision sur les titres de participation de la société « L'AFFICHE TUNISIENNE » pour un montant de 600 000 DT. Le retraitement porte sur les exercices antérieurs.

Ces retraitements ont affecté les postes suivants :

- Au niveau des bilans :

Eléments	Etats financiers au 31 /12/2016	Etats financiers au 31 /12/2015
Immobilisations corporelles	-9 055 744	-9 055 744
Amortissement	479 407	435 836
Provisions pour dépréciation Immobilisation Financière	600 000	600 000
Autres actifs courants	65 393	65 393
Résultats reportés	1 840 442	1 796 869
Résultats de l'exercice	43 571	43 571
Réserves spéciales de réévaluation	-11 125 744	-11 125 744

Au niveau des états de résultat :

Eléments	Etats financiers 31 /12/2016	Etats financiers au 31 /12/2015
Dotations aux comptes d'amortissements	43 571	43 571

Nous vous rappelons que l'immeuble Kallel ayant fait l'objet de réévaluation au cours de l'exercice 2005, a été cédé au cours de l'exercice 2007 pour une valeur de 4 932 714 DT. Cette opération a généré un profit de 2 424 438 DT. Un montant de 354 439 DT représentant la plus-value par rapport à la valeur réévaluée a été constatée dans le résultat de l'exercice 2007. Le montant de 2 069 999 DT déjà constaté dans le compte « Réserves Spéciales de Réévaluation » a fait l'objet d'un reclassement au compte résultats reportés au niveau des états financiers proforma.

Sur la base de notre examen, et à notre avis, nous attestons que les informations financières pro forma ont été établies de façon adéquate sur la base des hypothèses retenues et conformément aux méthodes comptables appliquées. Les états financiers reflètent d'une manière fiable les retraitements effectués.

Tunis le 04 mai 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Bedoui Business & Consulting
Services Besma Bedoui**

**Société Management & Audit
Mehdi Masmoudi**

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

**Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2016
(Unité : en milliers de dinars)**

	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	1	22 006	17 263
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	108 111	103 494
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	3	708 028	662 095
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	135 962	99 658
PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	27 224	29 453
VALEURS IMMOBILISEES	6	17 707	15 180
AUTRES ACTIFS	7	15 421	16 394
TOTAL ACTIF		1 034 459	943 537
CAPITAL	8	90 000	90 000
RÉSERVES	9	58 838	56 956
ACTIONS PROPRES		-840	-840
RÉSULTATS REPORTES	10	-8 293	-9 956
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11	1 886	1 929
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		141 591	138 089
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	12	54 720	46 069
CAPITAUX PROPRES		196 311	184 158
DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	13	117 067	83 142
DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	14	579 710	554 236
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	15	122 557	102 513
AUTRES PASSIFS	16	18 814	19 488
TOTAL PASSIF		838 148	759 379
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 034 459	943 537

État des engagements hors Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2016
(unité: en milliers de dinars)

	31/12/2016	31/12/2015
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	68 788	55 346
Crédits documentaires	31 877	32 768
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS	100 665	88 114
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	53 218	110 510
Engagements sur titres	15 600	24 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	68 818	134 510
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement reçus	-	9 000
Garanties reçues	531 114	554 732
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	531 114	563 732

État de résultat consolidé
Exercice Clos le 31 décembre 2016
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES		75 010	60 198
INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	17	49 863	39 795
COMMISSIONS (en produits)	18	13 589	11 650
GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	19	8 354	7 877
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	3 204	876
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES		30 533	28 462
INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	21	30 041	27 748
COMMISSIONS ENCOURUES		107	687
PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES		385	27
PRODUIT NET BANCAIRE		44 477	31 736
DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF		-8 645	-1 082
DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST		-1 271	- 895
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		100	40
FRAIS DE PERSONNEL	22	-19 484	-15 706
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	23	-7 487	-7 718
DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	24	-2 043	-1 673
TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 647	4 702
SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		-	-140
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		-778	-204
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		4 869	4 358
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		-171	-
Résultat net		4 698	4 358
PART DES MINORITAIRES		2 812	2 429
RÉSULTAT NET		1 886	1 929

État de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos le 31/12/2016
(Unité en milliers de Dinars)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Produits d'exploitation bancaires encaissés		70 876	60 058
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-16 666	-30 149
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		9 236	-7 449
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		16 488	97 731
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-27 175	-25 732
Autres flux d'exploitation		-78 891	-117 881
Impôts sur les sociétés		-328	-341
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-26 460	-23 763
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 732	1 180
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-7 682	-25 423
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-4 519	-2 679
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-9 469	-26 922
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission D'emprunts sur le marché public		5 025	3 374
Remboursement d'emprunts sur le marché monétaire		-	-762
Placements		-1 035	-
Augmentation/diminution ressources spéciales		23 194	-28 337
Dividendes versés / Encaissés		-1 324	-450
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		25 860	-26 175
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-10 069	-76 860
Liquidités et équivalents en début de période		6 644	83 504
Liquidités et équivalents en fin de période	25	-3 425	6 644

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2016.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	9.64%	Filiale	Intégration globale	9.64%

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial ;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

• Les titres de participation

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

• Les titres mis en équivalence

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

En date du 22 juillet 2015, la BCT a publié la circulaire N°2015-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2016-12.
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2015, 16 entreprises opérant dans le secteur touristique ont fait une demande auprès de la société mère « B.T.E » afin de bénéficier des avantages de la circulaire n°2015-12.

Néanmoins, la Banque a procédé à la classification des dites relations conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5%
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la T E P,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1: CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 22 006 KDT contre 17 263 KDT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Caisse agences dinars	5 032	3 999
Banque Centrale de Tunisie en dinars	16 974	13 264
Total	22 006	17 263

NOTE 2: CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 108 111 KDT contre 103 494 KDT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Créances sur les établissements bancaires	72 631	71 839
Créances sur les établissements financiers	35 480	31 655
Total	108 111	103 494

NOTE 3: CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2016, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 708 028 KDT contre 662 095 KDT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Comptes débiteurs	37 916	38 323
Autres concours à la clientèle	663 593	615 708
Crédits sur ressources spéciales	6 519	8 064
Total	708 028	662 095

NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 135 962 KDT fin 2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Titres de placement	135 962	99 658
Total	135 962	99 658

NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille des titres d'investissement présente un solde net de 27 224 KDT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Titres de participation	27 224	29 453
TOTAL	27 224	29 453

NOTE 6: VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2016 un solde net de 17 707 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	448	443
Immobilisations corporelles	17 259	14 738
Total	17 707	15 181

NOTE 7: AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 15 421 KDT contre 16 394 KDT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Compte attente et de régularisation	5 285	3 757
Autres	10 136	12 637
Total	15 421	16 394

NOTE 8: CAPITAL

Au 31/12/2016, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Capital	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 9: RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Réserves consolidées	58 838	56 956
Total	58 838	56 956

NOTE 10: RÉSULTATS REPORTES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
BTE	-8 293	-9 956
Total	-8 293	-9 956

NOTE 11: RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts majoritaires	1 886	1 929
Intérêts minoritaires	2 812	2 429
Total	4 698	4 358

NOTE 12: CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Réserves minoritaires	51 908	43 640
Résultats minoritaires	2 812	2 429
Total	54 720	46 069

NOTE 13 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2015 et 2016 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	117 067	83 142
Total	117 067	83 142

NOTE 14: DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2015 et 2016 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts à vue	403 633	408 157
Autres dépôts et avoirs	176 077	146 079
Total	579 710	554 236

NOTE 15 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2015 et 2016 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts ressources spéciales	6 364	14 704
Autres emprunts	116 193	87 809
Total	122 557	102 513

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour passifs et charges	1 316	4 954
Comptes attente et de régularisation	10 483	9 380
Autres	7 015	5 154
Total	18 814	19 488

NOTE 17: INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires	570	805
Opérations avec la clientèle	49 062	38 805
Autres revenus	231	185
Total	49 863	39 795

NOTE 18: COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Commissions sur opérations bancaires	13 589	11 650
Total	13 589	11 650

NOTE 19: GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Gains nets sur titres de transaction	7 106	3 367
Gains nets sur titres de placements	9	131
Gains nets sur opérations de change	1 239	4 379
Total	8 354	7 877

NOTE 20: REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2015 et 2016 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	1 887	167
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	535	522
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	782	187
Total	3 204	876

NOTE 21: INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉS

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires	4 016	2 145
Opérations avec la clientèle	18 796	17 729
Emprunts et ressources spéciales	4 948	5 895
Autres intérêts et charges	2 281	1 979
Total	30 041	27 748

NOTE 22 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2015 et 2016 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements	17 035	12 071
Charges sociales	3 369	2 662
Autres charges du personnel	-920	973
Total	19 484	15 706

NOTE 23 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2015 et 2016 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Frais d'exploitation non bancaires	2 686	3 466
Autres charges générales d'exploitation	4 801	4 252
Total	7 487	7 718

NOTE 24: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations du groupe BTE en 2015 et 2016 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
----------------	-------------------	-------------------

Dotations aux amortissements	2 043	1 653
Dotations aux provisions	-	20
Total	2 043	1 673

NOTE 25 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2016 un solde de -3 425 mille dinars contre 644 mille dinars au 31 décembre 2015 :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Caisse agences dinars	5 032	3 999
Banque Centrale de Tunisie en dinars	16 974	13 264
Prêts aux banques	72 631	72 523
Autres emprunts (*)	-98 062	-83 142
Total	-3 425	6 644

(*) Ce chiffre ne tient pas compte des crédits relais pour un montant de 19 000 KDT

Note complémentaire

2.1: Pays de résidence des sociétés du groupe

Sociétés	Secteur	Pays d'enregistrement	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	Tunisie	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	Tunisie	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	Tunisie	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	Tunisie	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	Tunisie	9,64%	Filiale	Intégration globale	9,64%

2.2 : Nature de la relation entre la société mère BTE et la SICAV TES

La Tuniso-émiratienne sicav est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 janvier 2007 à l'initiative de la « banque de Tunisie et des émirats » la « banque de Tunisie et des émirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Le conseil d'administration de la SICAV est majoritairement constitué par les représentants du groupe BTE , la gestion de la SICAV est donc assurée sous le contrôle exclusif du groupe.

2.3: Forme juridique et objet des filiales :

	Forme Juridique	Objet social
BTE	SA	Banque
RR	SA	Recouvrement des créances bancaires
SICAR	SA	Participation ou investissement dans les fonds propres des entreprises
TES	SA	la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe

2. Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

3. Résultat par action du groupe

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net (en KDT)	1 886	1 929
Parts attribuables aux ADP (en KDT)	-	-
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (enK DT)	1 886	1 929
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	0,539	0,551

2. Mouvements capitaux propres :

	Capital social	Actions propres	Réserves Consolidées	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL		
Soldes au 31/12/2015	90 000	-	840	56 956	-	9 956	1 929	138 089
Variation des réserves consolidées	-	-	1 882	-	-	-	-	1 882
Autres variations réserves	-	-	-	-	266	-	-	266
affectation du Résultats de l'exercice n-1	-	-	-	1 929	-	1 929	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	1 886	1 886	-	1 886
Soldes au 31/12/2016	90 000	-	840	58 838	-	8 293	1 886	141 591

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de
La Banque de Tunisie et des Emirats BTE**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 17 Juin 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1.034.459mD et un résultat consolidé de 1.886mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne qui constituent une partie intégrante du présent rapport.

Tunis, le 10 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 25 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Walid TLILI (Cabinet Walid TLILI) et Zied KHEDIMALLAH (Audit & Consulting Business).

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2016

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Actifs			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	168 365	115 808
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	171 952	29 883
AC3	Créances sur la clientèle	6 296 900	5 607 983
AC4	Portefeuille-titres commercial	1 300 057	1 045 641
AC5	Portefeuille d'investissement	285 188	222 184
AC5B	Titres mis en équivalence	9 563	8 350
AC6	Valeurs immobilisées	85 093	119 569
AC7	Autres actifs	492 878	174 365
Total des actifs		8 809 996	7 323 784
Passifs			
PA1	Banque Centrale et CCP	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 365 405	538 662
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	5 175 577	4 691 776
PA4	Emprunts et ressources spéciales	1 001 711	1 303 224
PA5	Autres passifs	446 995	179 999
Total des passifs		7 989 688	6 713 661
Intérêts Minoritaires		217 036	140 996
Capitaux propres			
CP1	Capital	170 000	170 000
CP2	Réserves	330 724	216 586
CP6	Résultat de l'exercice	102 548	82 541
Total des Capitaux propres	12	603 272	469 127
Total des capitaux propres et passifs		8 809 996	7 323 784

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre

(Unité en mille dinars)

Notes

31/12/2016

31/12/2015

Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données		640 583	452 056
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		97 053	62 203
	B- En faveur de la clientèle		543 530	389 853
HB2	Crédits documentaires		453 941	365 510
HB3	Effets et autres créances donnés		749 000	-
Total des passifs éventuels		13	1 843 524	817 566

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés		1 099 075	1 270 399
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		1 099 075	1 270 399
HB5	Engagements sur titres		19 345	3 845
	A- Participations non libérées		19 345	3 845
	B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés		13	1 118 420	1 274 244

Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçus		272 601	319 273
HB7	Garanties reçues		156 067	125 107
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances	14	40 967	-
	C- Garanties reçues de la clientèle	14	115 100	125 107
Total des engagements reçus			428 668	444 380

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre

(Unité en mille dinars)

		Notes	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	5	1 405 440	382 892
PR2	Commissions (en produits)	6	1 81 617	62 738
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7	1 93 187	72 557
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	8	1 3 558	1 588
Total produits bancaires			583 802	519 775
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	9	1 (257 835)	(230 876)
CH2	Commissions encourues		(6 147)	(9 019)
CH3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(193)	
Total charges d'exploitation bancaire			(264 175)	(239 895)
Total Produit net bancaire			319 627	279 880
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	0	2 (63 383)	(61 257)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	1	2 (3 109)	(8 585)
PR7	Autres produits d'exploitation	2	2 43 626	77 008
CH6	Frais de personnel		(103 790)	(101 543)
CH7	Charges générales d'exploitation		(35 951)	(80 744)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(14 826)	(10 082)
Résultat d'exploitation			142 194	94 678
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(5 143)	(12 232)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	3	2 368	7 181
CH11	Impôt sur les bénéfices	4	2 (22 535)	(8 172)
Résultat des activités ordinaires			114 884	81 455
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(7 156)	-
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(5 180)	1 085
Résultat net de l'exercice			102 548	82 541
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-
Résultat après modification comptable			102 548	82 541

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre

(Unité en mille dinars)

	Notes	2016	2015
Activité d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		617 567	464 460
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(320 566)	(234 290)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		(9 735)	(92 282)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		501 940	(4 220)
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(522 976)	(685 086)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		393 326	67 982
Titres de placement	(*)	(305 601)	(1 153 883)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(*)	(97 292)	(104 421)
Sommes reçues des débiteurs divers		(283 580)	407 862
Impôt sur les bénéfices		(25 659)	(3 876)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(52 576)	(1 337 753)
Activité d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		3 558	1 588
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		117 042	(1 154)
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(20 015)	(5 303)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		100 585	(4 869)
Activité de financement			
Emission d'actions		-	120 000
Emission d'emprunts		(291 163)	99 125
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(14 091)	(9 345)
Dividendes versés	(*)	(6 395)	(5 115)
Autres flux de financement		77 105	16 701
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		(234 544)	221 366
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		14 237	9 259
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(172 299)	(1 111 998)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(*)	(435 007)	676 991
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	25	(607 307)	(435 007)

(*) Les chiffres de l'exercice 2015 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos au 31 Décembre 2016

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Référenciel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués:

Les états financiers de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2016, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 11 878 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 36 232 MD et une reprise de 7067 MD au titre de l'exercice 2016;

2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées

correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.1.2. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

2.1.3. Impôts sur le résultat

• Impôts courants

Les sociétés du groupe BH sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

• Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

3- Présentation des états financiers consolidés de synthèse:

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

3.1-Périmètre, méthodes et règles de consolidation

• Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 12 entités au 31/12/2016 :

- 11 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit:

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2016	2015		
Banque de l'Habitat	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
SICAF BH Epargne Investissement	53,17	53,16	Intégration Globale	Tunisie
Société STIMEC	43,03	42,64	Intégration Globale	Tunisie
Société SIFIB	62,28	62,11	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	9,22	15,21	Intégration Globale	Tunisie
Assurances SALIM	33,90	31,94	Intégration Globale	Tunisie
Société SIM SICAR	52,91	52,68	Intégration Globale	Tunisie
Société SOPIVEL	58,42	57,00	Intégration Globale	Tunisie
Société Général Recouvrement	77,48	77,00	Intégration Globale	Tunisie
Modern Leasing	54,08	53,47	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Placement	76,44	75,57	Intégration Globale	Tunisie
S M T (*)	-	35,86	Intégration Globale	Tunisie
TFB	44,28	43,41	Mise en équivalence	France

(*) La société moderne de titrisation est exclue du périmètre de consolidation au 31/12/2016

• Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » se traduit par la présentation de ces créances parmi l'encours de la clientèle du groupe.

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence" ;
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des

obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

Règles de consolidation

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

- Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

3- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

3.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2016	31/12/2015
Caisse en dinars	30 045	24 515
Caisse en devises	543	544
Change manuel	2 730	2 205
Avoirs chez la BCT en dinars	66 684	20 188
Avoirs chez la BCT en devises	65 211	64 195
Créances rattachées	1 882	1 320
Comptes de Chèques Postaux	278	256

Trésorerie Générale de Tunisie	1 201	2 794
Provisions pour dépréciation	(209)	(209)
Total	168 365	115 808

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2016	31/12/2015
Prêts interbancaires	99 699	25 000
Organismes financiers spécialisés	72 447	5 066
Provisions sur Comptes ordinaires banques	(194)	(183)
Total	171 952	29 883

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2016, les créances nettes sur la clientèle totalisent 6 296 901 mille dinars contre 5 607 983 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Encours à la clientèle	6 393 083	5 503 464
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	239 830	240 322
Créances contentieuses	473 760	470 996
Échéances à recouvrer en principal	419 751	382 196
Créances rattachés	29 475	24 631
Intérêts perçus d'avance	(21 712)	(8 466)
Créances à la clientèle brutes (*)	7 534 187	6 613 143
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(812 393)	(632 493)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(163 661)	(134 477)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(78 474)	(68 918)
Intérêts et autres produits réservés	(182 758)	(169 272)
Total Net	6 296 901	5 607 983

(*) Au 31/12/2016, les créances brutes sur la clientèle totalisent 7 534 187 mille dinars contre 6 613 143 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Compte courant débiteur	567 480	481 703	85 777
Crédits commerciaux et industriels	3 590 466	3 273 563	316 903
Immobilier promoteur	1 004 451	779 024	225 427
Immobilier acquéreur contractuel	329 008	338 217	(9 209)
Immobilier acquéreur ressources propres	994 189	986 787	7 402
Autres concours à la clientèle	369 624	231 586	138 038
Crédits sur ressources spéciales	474 207	490 929	(16 722)
Autres	204 762	31 334	173 428
Total des crances brutes (*)	7 534 187	6 613 143	921 044

Note 4- Portefeuille titrescommerciaux

Au 31/12/2016, le portefeuille titre commercial totalise 1 300 057 mille dinars contre 1 045 641 mille dinars au 31/12/2015 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	35 856	42 800
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	340	358
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement) (*)	1 153 883	849 153
Titres de placement émis par des établissements de crédit	25 547	37 746
Autres titres de placement	37 370	82 052
Total 1 (*)	1 252 996	1 012 109
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction	80	-
Créances rattachées aux titres de placement	47 387	33 488
Charges constatées d'avance sur titres de transaction	48	44
Provisions sur titres de placements	(454)	-
Total 2	47 061	33 532
Total Net (1+2)	1 300 057	1 045 641

(*)Les bons de trésors ont été reclassés en 2015 parmi les titres de placement pour le besoin de la comparabilité.

Le mouvement brut du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2015	Acquisi- tion	Cession	Reclass	31/12/2016
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	42 800	-	(6 944)	-	35 856
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	358	-	(18)	-	340
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	849 153	304 730	-	-	1 153 883
Titres de placement émis par des établissements de crédit	37 746	2 725	(14 924)	-	25 547
Autres titres de placement	82 052	-	(44 682)	-	37 370
Total	1 012 109	307 455	(66 568)	-	1 252 996

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 285 188 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 222 184 mille dinars au 31 décembre 2015.

La baisse du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2015 provient principalement de la variation conjuguée des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite au remboursement, des nouvelles souscriptions dans les titres de participation et du niveau de provisionnement.

	31/12/2016	31/12/2015
Fonds à capital risques	166 885	106 841
Autres titres de participation	196 525	176 453
Créances rattachés sur titres de participation	7 032	4 456
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(50 392)	(47 221)
Provisions pour dépréciation des autres titres	(34 862)	(18 345)
Total Net (1+2)	285 188	222 184

Note 6 -Valeurs Immobilisées

Le poste valeurs immobilisés présente un solde net de 85 093 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 119 569 mille dinars au 31 décembre 2015.

	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	15 797	5 542
Immobilisations corporelles	167 929	187 421

Immobilisations en cours	5 303	6 438
Amortissements des immobilisations	(99 209)	(79 013)
Provisions pour dépréciation des immobilisations	(4 727)	(819)
Total Net	85 093	119 569

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 475 414 mille dinars contre 174 365 mille dinars au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Avances au personnel	9 830	10 268
Prêts au personnel	20 913	22 090
Etat et collectivités locales	14 801	11 715
Débiteurs divers	445 683	129 263
Charges reportées	1 651	1 029
Total Net	492 878	174 365

3.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 1 365 405 mille dinars contre 538 662 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	317 350	107 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	847 950	366 000
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	191 235	56 744
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 430	2 069
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	6 440	6 849
Total	1 365 405	538 662

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 5 175 577 mille dinars contre 4 691 777 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires	1 556 632	1 447 790
Dettes rattachées	3 237	4 137
Comptes d'épargne	1 681 349	1 568 109
Comptes à échéance	1 070 978	805 332
Bons à échéance et valeurs assimilées	665 522	697 538
Dettes rattachées	30 675	26 147
Charges constatées d'avance	(4 675)	(3 429)
Autres sommes dues	171 859	146 153
Total	5 175 577	4 691 777

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 1 001 710 mille dinars contre 1 303 224 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Fonds budgétaires	573 684	587 775
Ressources extérieures	105 863	120 878
Dettes rattachées aux ressources spéciales	576	640
Emprunts obligataires	52 335	319 854
Autres emprunts matérialisés	165 749	140 966
Emprunts subordonnés	90 427	126 414
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	7 614	6 670
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	3 879	10
Autres fonds empruntés	1 514	-
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	69	17
Total	1 001 710	1 303 224

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 446 995 mille dinars contre 179 999 mille dinars au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Organismes sociaux	3 211	3 205
Personnel	28	402
Etat et collectivités locales	18 304	7 653
Fournisseurs	35 078	26 529
Commissions de garantie et de change	1 647	1 277
Exigibles après encaissement	79 115	30 554
Siège et succursales	-	6 530
Provisions pour risques et charges	74 391	33 377
Impôts sur les sociétés	20 144	15 620
Comptes de régularisation passifs	54 422	49 324
Divers	160 655	5 528
Total	446 995	179 999

3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres		
Capital souscrit	170 000	170 000
Réserves consolidés	330 724	216 586
Résultat de l'exercice	102 548	82 541
Total	603 272	469 127

Les capitaux propres de l'exercice se détaillent par société comme suit :

	Capitaux propres 2016			Capitaux propres 2015		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Banque de l'Habitat	463 821	104 603	568 424	389 867	81 901	471 768
SICAF BH Epargne Investissement	294	-181	113	390	-422	-33
TFB	-2 845	-5 142	-7 987	-20 429	-12 232	-32 661
Société STIMEC	-350	-178	-528	-318	-33	-350
Société SIFIB	660	-543	116	2 109	-1 528	581
SICAV BH-Obligataire	7 666	445	8 111	-242	837	594
Assurances SALIM (*)	12 031	-1 113	10 919	5 679	7 065	12 744
Société SIM SICAR	-122	-543	-664	751	-1 203	-452
Société SOPIVEL	9 396	1 918	11 313	2 022	4 161	6 183
Société Général Recouvrement	2 667	196	2 863	2 433	446	2 879
Modern Leasing (*)	8 852	3 047	11 899	6 148	3 519	9 667
SICAV BH-Placement	-1 346	40	-1 306	-1 297	30	-1 267
Société Moderne de titrisation	0	0	0	-526	-1	-526
Total	500 724	102 548	603 272	386 586	82 541	469 127

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2016 se détaillent par société comme suit :

	Intérêts minoritaires 2016			Intérêts minoritaires 2015		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Banque de l'Habitat	0	0	0	0	0	0
SICAF BH Epargne Investissement	6 813	-159	6 654	6 918	-392	6 525
TFB	0	0	0	0	0	0
Société STIMEC	-362	-236	-597	135	-496	-362
Société SIFIB	1 389	-329	1 060	1 485	-143	1 341
SICAV BH-Obligataire	157 902	4 375	162 278	86 586	1 725	88 312
Assurances SALIM (*)	19 646	-2 009	17 637	23 659	-2 624	21 035
Société SIM SICAR	6 667	-483	6 184	6 730	-357	6 373
Société SOPIVEL	5 279	1 366	6 645	1 938	1 055	2 992
Société Général Recouvrement	791	57	848	727	126	853
Modern Leasing (*)	13 389	2 587	15 976	14 045	36	14 081
SICAV BH-Placement	341	12	353	356	9	365
Société Moderne de titrisation	0	0	0	-496	-23	-519
Total	211 854	5 182	217 036	142 081	-1 085	140 996

4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 - Engagements donnés

Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs eventuels	97 053	1 746 471	-
Caution et aval	97 053	543 530	-
Crédit documentaire	-	453 941	-
Actifs donnés en garantie	-	749 000	-

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	1 099 075	19 345
de financement	-	1 099 075	-
sur titres	-	-	19 345

Note 14 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	40 967	115 100	-
de garantie de la clientèle	40 967	115 100	-

3.5- ETAT DE RESULTAT

Note 15 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 405 440 mille dinars au 31/12/2016 contre 382 892 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	2 921	4 140
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	80	34
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	5 132	5 309
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	312 807	284 882
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	36 547	39 629
Intérêts de retard sur crédits	12 434	15 031
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	11 763	11 866
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	778	128
Intérêts assimilés sur comptes de prêts BCT	37	64
Reports sur opérations de change à terme de couverture	7 584	7 633
Commissions sur engagements de garantie	8 971	8 527

Commissions sur lettres de garantie	1 022	975
Commissions de compte sur opérations de crédit	1 539	1 244
Commissions de découvert sur opérations de crédit	3 761	3 181
Commissions sur billets de trésorerie	65	248
Total	405 441	382 892

Note 16 – Commissions

Les commissions totalisent 81 617 mille dinars au 31/12/2016 contre 62 738 mille dinars au 31/12/2015. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	37 413	31 882
Commissions sur effets à l'encaissement	64	48
Commissions sur effets à l'escompte	530	410
Commissions sur opérations diverses sur effets	505	460
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	10 170	9 595
Commissions sur opérations de virements	13 513	10 330
Commissions sur opérations sur titres	2	7
Frais de tenue des comptes	12 629	11 032
Commissions sur commerce extérieur et change	4 072	3 560
Commissions sur domiciliation et modification de titres	204	159
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	3 722	3 111
Commissions sur virements et chèques en devises	146	290
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 430	1 340
Autres commissions	30 251	25 956
Commissions sur opérations monétiques	5 493	4 929
Commissions d'étude	17 437	14 375
Commission de gestion	2 466	2 794
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	4 855	3 858
Primes émises nettes	8 451	-
Total	81 617	62 738

Note 17- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2016, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 93 187 mille dinars contre 72 557 mille dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Produits sur BTA	69 549	54 545
Charges sur BTA	-	-
Produits sur BTCT	-	64
Produits sur emprunts nationaux	2	3
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	8 998	8 821
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	401	435
Gains nets sur opérations de change	14 237	8 689
Total	93 187	72 557

Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2016, le revenu du portefeuille d'investissement est de 3 558 mille dinars contre 1 588 mille dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	3 454	1 572
Tantièmes et jetons de présence perçus	104	16
Total	3 558	1 588

Note 19 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2016, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 257 835 mille dinars contre 230 876 mille dinars au 31/12/2015 détaillés comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(12 050)	(4 205)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(9 086)	(124)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(18 858)	(28 826)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(315)	(423)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(54 411)	(51 440)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(96 650)	(95 548)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(1 467)	(924)
Intérêts sur ressources spéciales	(7 067)	(8 958)
Emprunts obligataires	(17 809)	(12 616)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(34)	(21)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(33 414)	(22 462)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(342)	(1 147)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(6 332)	(4 182)
Total	(257 835)	(230 876)

Note 20 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 63 383 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 61 257 mille dinars au 31 décembre 2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(127 330)	(114 396)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(72 805)	(49 660)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(36 232)	(44 382)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(11 878)	(11 575)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(14 510)	(8 779)
Variation de la provision pour sinistres	(634)	
Pertes sur créances couvertes par des provisions	12 739	
Variation des autres provisions techniques	(4 010)	
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	63 947	53 139
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	50 819	55 227
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	7 067	1 971
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	6 061	(4 059)
Total	(63 383)	(61 257)

Note 21- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 3 109 dinars au 31 décembre 2016 contre 8 585 dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(7 987)	(12 464)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(2 499)	(5 283)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(5 458)	(7 181)
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	-	-
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	(30)	-
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	4 877	3 879
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	3 901	350
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	976	3 529
Total	(3 109)	(8 585)

Note 22 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2016, les autres produits d'exploitation totalisent 43 626 dinars contre 77 008 dinars au 31/12/2015 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Autres produits accessoires	10 693	15 605
Produits sur opérations d'assurance	4 617	17 508
Autres charges non imputables	27 321	43 445
Récupération de frais postaux	194	129
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	802	321
Total	43 626	77 008

Notes 23 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 368 dinars au 31 décembre 2016 contre 7 181 dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Pertes provenant des activités ordinaires	(13)	(270)
Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(258)
Pertes exceptionnelles	(13)	(12)
Gains provenant des activités ordinaires	381	7 451
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	248	531
Profits exceptionnels	133	6 920
Total	368	7 181

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les chiffres de l'exercice 2015 ont été retraités suite au reclassement des BTA de titres de transaction en titres de placement

Notes 25 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2016 ont atteint un montant de 607 307 mille dinars contre 435 007 mille dinars en fin de période 2015, soit une variation négative de 172 300 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2016	2015	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(52 576)	(1 337 753)	1 285 177
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	100 585	(4 869)	105 454
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(234 544)	221 366	(455 910)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	14 237	9 259	4 978
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(172 299)	(1 111 998)	939 699
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(435 007)	676 991	(1 111 998)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(607 307)	(435 007)	(172 300)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2016	2015
Caisse en dinars	30 045	25 012
Caisse en devises	543	544
Change manuel	2 730	2 205
Avoirs chez la BCT en dinars	55 613	10 350
Comptes IBS	11 071	9 838
Avoirs chez la BCT en devises	65 211	73 536
Prêts à la BCT en dinars < 90 j	-	14 117
Comptes de chèques postaux-CCP	278	256
Comptes ordinaires TGT en dinars	1 201	3 320
Comptes Nostri en dinars	8 095	6 682
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	30 000	31 000
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J	-	115 382
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	35 856	21 495
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(847 950)	(692 000)
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	(56 744)
Total	(607 307)	(435 007)

3-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

En prévision de la couvertures de ses engagements futurs vis à vis de son personnel, la Banque a conclu un contrat assurance vie capitalisation avec les assurances SALIM pour faire face aux prestations prises en charges par la banque dans le cadre du plan d'assainissement.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE
DE LA « BANQUE DE L'HABITAT » AU TITRE DE
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat -BH-**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés de la Banque de l'Habitat -BH- arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la « Banque de l'Habitat -BH- », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La Direction de la Banque de l'Habitat est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :

- Le défaut de réponse de 99 avocats sur les 110 sollicités à nos demandes d'informations ;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt cinq millions de dinars;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés;
- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2016 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'absence de justification de la recouvrabilité des actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 5 382 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 1 481 KDT;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 281 815 KDT et 361 241 KDT. Les suspens en question, qui sont en instance de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT ;
- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 15 KDT (débit) et 74 KDT (débit) ;

3.2 La méthode de consolidation retenue par le Groupe BH, repose sur la prise en compte de la part groupe dans les réserves consolidées et le résultat consolidé sur la base des réserves individuelles et des résultats individuels des sociétés filiales retraités par élimination de toutes les opérations réciproques y compris celles n'ayant pas d'impact sur le résultat du Groupe.

Dans le cadre de la mécanisation des états financiers consolidés entamée par le groupe, certaines techniques de consolidation des comptes sont susceptibles d'être modifiées dont notamment la migration vers la méthode de partage basée sur l'élimination exclusive des opérations réciproques ayant un impact sur le résultat du Groupe qui devrait aboutir à un partage nettement différent.

3.3 Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas

été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

3.4 Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

La banque ne nous a pas communiqué les rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société « TFB » et de la société STIMEC relatifs à l'exercice 2016.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels des dites sociétés, sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat –BH- relatifs à l'exercice 2016.

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de l'Habitat –BH- au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 617 919 KDT au 31 décembre 2016. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 17 842 KDT et par des agios réservés à hauteur de 3 075 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de sociétés s'élèvent à 121 463 KDT au 31 décembre 2016. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « ASSURANCES SALIM » arrêtés au 31 décembre 2016, la société « ASSURANCES SALIM » a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la « Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévues par l'arrêté du 05 janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ».
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Placement » arrêtés au 31 décembre 2016,

- ✓ Les emplois en liquidités enregistrent au 31 décembre 2016, 40,29 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 20 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
 - ✓ Les emplois en actions « MODERN LEASING » représentent à la clôture de la période 12,59 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10 % prévu par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SIM SICAR » arrêtés au 31 décembre 2016, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à la valeur d'usage (pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placements à long terme non cotés à leur valeur mathématique).
Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et antérieurs et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

II. Rapport sur d'autres obligations réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2016.

Tunis, le 25 avril 2017

Les Commissaires Aux Comptes

C WT
Cabinet Walid TLILI

Walid TLILI

ACB
Audit Et Consulting Business

ZIED KHEDIMALLEH

BNAC CONFIANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2016.

Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du fonds commun de placement au 31 décembre 2016, ainsi que la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 79% de l'actif total au 31 Décembre 2016. Cette proportion est en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi des actifs en actions des sociétés cotées en bourse doit être environ de 30%. Au 31/12/2016, ce pourcentage représente 30,04%.
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi des actifs en BTA, en emprunts garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, en titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie et billets de trésorerie émis par les sociétés cotées, notées ou avalisés par une banque de la place doit être d'environ 45%. Au 31 Décembre 2016, l'actif du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est employé à raison de 44,81% dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces trois points.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2016, pouvant contredire les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2016.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	456 189,281	428 791,698
a- Actions, valeurs assimilés et droits rattaches		197 400,741	191 693,292
b- Obligations et valeurs assimilées		258 788,540	237 098,406
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.2	121 288,702	105 812,473
a- Placements monétaires		118 123,428	0,000
b- Disponibilités		3 165,274	105 812,473
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	0,000
a- Intérêt à recevoir		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		577 477,983	534 604,171
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.3	7 386,134	6 175,739
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.4	5 648,464	5 644,255
TOTAL PASSIF		13 034,598	11 819,994
ACTIF NET			
CP1- CAPITAL	3.5	553 574,810	514 565,964
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.6	10 868,575	8 218,213
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,768	2,926
b- Sommes distribuables de l'exercice		10867,807	8 215,287
ACTIF NET		564 443,385	522 784,177
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		577 477,983	534 604,171

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31 décembre 2016

LIBELLE	Note	31/12/2016	31/12/2015
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.1	21 458,898	18 722,663
a- REVENUS DES ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		8 357,648	5 829,796
b- REVENUS DES OBLIG.ET VAL ASSI		13 101,250	12 892,867
PR2- REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.2	1 992,308	1 719,537
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		23 451,206	20 442,200
CH1-A CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.3	-6 093,646	-5 697,337
REVENUS NET DES PLACEMENTS		17 357,560	14 744,863
CH2-AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4.4	-6 565,458	-6 529,576
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 792,102	8 215,287
PR4-REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		75,705	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		10 867,807	8 215,287
PR4-REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		-75,705	0,000
VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-6 524,239	55 589,326
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		41 197,228	-37 751,226
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-201,203	-301,641
RESULTAT DE L'EXERCICE		45 263,888	25 751,746

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos au 31 décembre 2016

LIBELLE	31/12/2016	31/12/2015
AN1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATIONS	45 263,888	25 751,746
a- Résultat d'exploitation	10 792,102	8 215,287
b- Variation des +/- Value potentielle sur titres	-6 524,239	55 589,326
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 197,228	-37 751,226
d- Frais de négociation de titres	-201,203	-301,641
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDE	-8 217,450	-9 055,800
TRANSACTION SUR LE CAPITAL	4 612,770	0,000
a-Souscriptions	309 872,520	0,000
_ Capital	228 000,000	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	79 741,795	0,000
Régularisation des sommes distribuables	2 130,725	0,000
b-Rachats	-305 259,750	0,000
_ Capital	-225 000,000	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	-78 204,735	0,000
Régularisation des sommes distribuables	-2 055,015	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	41 659,208	16 695,946
AN4- ACTIF NET		
a En début d'exercice	522 784,177	506 088,231
b Fin d'exercice	564 443,385	522 784,177
AN5- NOMBRE DE PARTS		
a En début d'exercice	4 050	4050
b Fin d'exercice	4 080	4050
VALEUR LIQUIDATIVE		
a En début d'exercice	129,082	124,960
b Fin d'exercice	138,344	129,082
AN6- TAUX DE RENDEMENT	8,75%	5,09%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **BNAC CONFIANCE FCP** » est un Fonds Commun de Placement régi par le code des organismes de placement collectif. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds. Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006.

La gestion du FCP est confiée à « **BNA-CAPITAUX** » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « **BNA** ».

Les Distributeurs du FCP sont la « **BNA** » et « **BNA-CAPITAUX** »

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de la réalisation du revenu
- convention de l'objectivité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par le Fonds Commun de Placement « **BNAC CONFIANCE FCP** » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou au cours moyen pondéré de la dernière cotation.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3 Evaluation des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds commun de placement BNAC CONFIANCE FCP.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Décembre 2016, au coût amorti.

2.4 Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- NOTES SUR LE BILAN

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à 456 189,281 DT contre 428 791,698 DT au 31 Décembre 2015. Il se détaille comme suit :

Désignation des titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2016	% ACTIFS	% ACTIFS NET
Actions et valeurs assimilées		180 415,282	197 400,741	34,19%	34,97%
<u>Actions cotées</u>		156 741,375	173 502,693	30,05%	30,74%
AL	117	14 950,000	16 017,300	2,77%	2,84%
ATL	4 000	12 150,000	11 840,000	2,05%	2,10%
ATTIJ BANK	1 000	24 680,000	27 017,000	4,68%	4,79%
BNA	2 000	21 422,857	18 002,000	3,12%	3,19%
EURO-CYCLE	600	11 352,053	24 541,800	4,25%	4,35%
SFBT	1 828	36 452,127	34 697,268	6,01%	6,15%
BT	1 200	10 850,000	9 376,800	1,62%	1,66%
CITYCARS	1 000	13 734,138	15 610,000	2,70%	2,77%
OFFICEPLAST NS	925	1 650,200	2 842,525	0,49%	0,50%
SAH	1 000	9 500,000	13 558,000	2,35%	2,40%
Titres OPCVM		23 673,907	23 898,048	4,14%	4,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	228	23 673,907	23 898,048	4,14%	4,23%
Emprunts de sociétés		249 939,800	258 788,540	44,81%	45,85%
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	300	30 000,000	30 763,923	5,33%	5,45%
CIL 2015/1	300	24 000,000	24 804,821	4,30%	4,39%
AIL 2012-1	180	3 600,000	3 709,361	0,64%	0,66%
AMEN BANK2014-1	400	32 000,000	33 588,564	5,82%	5,95%
ATL 2014-1	250	15 000,000	15 696,000	2,72%	2,78%
BTK 2012-1	250	10 715,000	10 784,539	1,87%	1,91%
HL2013-2	250	25 000,000	26 237,050	4,54%	4,65%
CIL 2012/1	150	3 000,000	3 109,282	0,54%	0,55%
MODERNLEASING2012	90	7 200,000	7 525,298	1,30%	1,33%
TL 2013-2	200	20 000,000	21 099,716	3,65%	3,74%
UIB2011-2	220	9 424,800	9 834,403	1,70%	1,74%
HL 2015-2 CAT B7 ANS	200	20 000,000	20 960,066	3,63%	3,71%
TL 2016 SUB CAT B 7 ANS	350	35 000,000	35 108,394	6,08%	6,22%
CIL 2016/1	150	15 000,000	15 567,123	2,70%	2,76%
TOTAL		430 355,082	456 189,281	79,00%	80,82%

Les mouvements intervenus sur le portefeuille au cours de 2016 :

	Opérations	Coût d'acquisition	Prix de Cession/remboursement	Plus-value réalisée
Actions	Achat	68 150,460		
	Vente	55 918,772	97 116, 000	41 197,228
	Achat	70 000,000		
Obligation	Remboursement	48 115,050	48 115,050	0,000
Conversion de droits	Entrée	31 306,920		
	Sortie	31 306,920		

3-2 Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à 121 288,702 DT contre 105 812,473 DT au 31 Décembre 2015. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2016	% de L'actif net
Placements monétaires	118	118 000,000	118 123,428	20,93%
Disponibilités			3 165,27	0,56%
TOTAL			121 288,702	21,49%

3-3 Opérateurs créditeurs :

Le poste « opérateurs créditeurs » totalise au 31 Décembre 2016 un montant de 7 386,134DT contre 6 175,739 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2016	31/12/2015
- DISTRIBUTEUR	6 106,355	4 998,422
- DEPOSITAIRE	142,201	130,819
- GESTIONNAIRE BNAC	1 137,578	1 046,498
TOTAL	7 386,134	6 175,739

3-4 Autres créiteurs divers :

Le poste « autres créiteurs divers » totalise au 31 Décembre 2016 un montant de 5 648,464DT contre 5 644,255 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2016	31/12/2015
AUTRES CREDITEURS (CMF)	47,908	43,865
HONORAIRE CAC	5 600,556	5 600,390
TOTAL	5 648,464	5 644,255

3-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2016 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2016
<u>Capital début de l'exercice</u>	514565,964
Montant en nominal	405 000
Nombre de titres	4 050
Nombre de porteurs de parts	7
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	228 000
Nombre de titres émis	2 280
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-225 000
Nombre de titres rachetés	2 250
<u>Autres mouvements</u>	36 008,846
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-6 524,239
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	41 197,228
Frais de négociation de titres	-201,203
Régul Sommes non distribuables	1 537,060
<u>Capital fin de l'exercice</u>	553 574,810
Montant en nominal	408 000
Nombre de titres	4 080
Nombre de porteurs de parts	7

3-6 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et/ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Le solde de ce poste au 31-12-2016 se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,768	2,926
- Résultat distribuable de l'exercice	10 792,102	8 215,287
- Régul résultat distribuable de l'exercice	75,705	0,000
TOTAL	10 868,575	8 218,213

4- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 21 458,898 DT pour l'exercice 2016 contre 18 722,663 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Revenus des actions et valeurs assimilées	8 357,648	5 829,796
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	13 101,250	12 892,867
TOTAL	21 458,898	18 722,663

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2016 à 1 992,308 DT contre 1 719,537 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Intérêts sur comptes de dépôt	1860,512	1 719,537
- Revenus des placements à terme	131,796	0,000
TOTAL	1 992,308	1 719,537

4-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2016 à 6 093,646 DT contre 5 697,337 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Commission de distribution (BNA et BNAC)	1107,933	1035,883
- Commission de dépôt (Banque Nationale Agricole)	553,979	517,950
- Commission de gestion (BNA CAPITAUX)	4431,734	4 143,504
TOTAL	6 093,646	5 697,337

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2016 à 6 565,491 DT contre 6 529,576 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Autres charges d'exploitation	301,500	300,000
- Impôt & Taxes	109,000	110,500
- Redevance CMF	553,910	517,887
- Rémunération CAC	5 600,166	5600,195
- Frais divers bancaires	0,882	0,994
TOTAL	6 565,458	6529,576

5- AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part :

LIBELLE	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
• Revenus des placements	5,748	5,047	5,156	4,089	4,306
• Charges de gestion des placements	-1,494	-1,407	-1,354	-1,325	-1,436
• Revenu net des placements	4,254	3,641	3,802	2,764	2,871
• Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
• Autres charges	-1,609	-1,612	-1,566	-1,607	-1,673
• Résultat d'exploitation	2,645	2,028	2,236	1,157	1,196
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,019	0,000	0,000	0,056	-0,002
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2,664	2,028	2,236	1,213	1,195
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,019	0,000	0,000	-0,056	0,002
• Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-1,599	13,725	-0,211	-1,659	0,791
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	10,097	-9,321	0,563	-0,349	1,676
• Frais de négociation de titres	-0,049	-0,074	-0,051	-0,027	-0,037
Plus ou moins-value sur titres et frais de négociation	8,449	4,330	0,301	-2,035	2,431

Résultat net de l'exercice	11,094	6,358	2,537	-0,876	3,628
Résultat non distribuable de l'exercice	8,449	4,330	0,301	-2,035	2,431
Régularisation du résultat non distribuable	0,178	0,000	0,000	0,180	-0,01
Somme non distribuables de l'exercice	8,627	4,330	0,301	-1,855	2,421
Distribution de dividendes	2,029	2,236	1,213	1,196	2,252
Valeur Liquidative	138,344	129,082	124,96	123,636	125,473

5-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	1,18%	1,26%	1,28%	1,34%	1,28%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	1,94%	1,59%	1,82%	1,01%	0,92%

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

- **Gestionnaire :**

La gestion du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est confiée à la Société « BNA CAPITAUX ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de gestion s'élève au 31/12/2016 à 4 431,734 dinars.

- **Dépositaire :**

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres et des fonds du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres et des fonds du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP »;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum et maximum du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net et payable trimestriellement.

La commission de dépositaire s'élève au 31/12/2016 à 553,979 dinars.

- **Distributeurs :**

La recherche des nouveaux souscripteurs est assurée par les agences de la Banque Nationale Agricole « BNA » et BNA Capitaux. La rémunération accordée en contre partie de cette prestation est de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de distribution s'élève au 31/12/2016 à 1 107,933 dinars.

6- Evènements postérieurs a la clôture:

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

BNAC PROGRES FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire (BNA CAPITAUX), nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de BNAC PROGRES FCP arrêtés au 31 Décembre 2016, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

En notre qualité de commissaire aux comptes et conformément à la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP », arrêtés au 31 Décembre 2016, comprenant le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 085 940 dinars y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 21 296 dinars.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société BNA CAPITAUX. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de BNAC PROGRES FCP ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (BNA CAPITALS) sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 et nous avons constaté que les actifs de BNAC PROGRES FCP sont employés, à la date du 31 Décembre 2016, à raison de :

- 79,42% en valeurs mobilières ce qui est en deçà du taux réglementaire minimal de 80%,
- et 20,58% en liquidités et quasi liquidités soit un dépassement de 0,58% par rapport au taux réglementaire maximal de 20%.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis le, 29 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

CMC-DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
ACTIF			
Portefeuille-titres	4	<u>889 447</u>	<u>819 472</u>
. Actions et Droits rattachés		550 747	471 606
. Titres OPCVM		52 408	29 293
. Obligations		286 292	179 863
. Bons du Trésor Zéro Coupon		-	138 710
Placements monétaires et disponibilités		<u>230 474</u>	<u>200 547</u>
. Placements à terme		215 225	-
. Disponibilités		15 249	200 547
Créances d'exploitation		-	-
. Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
. Autres Créances d'exploitation		-	-
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 119 921	1 020 019
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	14 060	11 716
Autres créditeurs divers	6	20 920	5 666
Total passif		34 980	17 382
ACTIF NET			
Capital	7	1 063 638	984 948
. Capital en nominal		765 500	755 000
. Sommes non distribuables		298 138	229 948
Sommes distribuables:	8	21 302	17 689
. Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	2
. Résultat distribuable de l'exercice		21 078	17 687
. Régularisation du résultat distribuable de l'exercice		218	-
Actif net		1 084 940	1 002 637
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 119 921	1 020 019

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01/01/2016 au 31/12/2016
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	Exercice clos au 31-12-2016	Exercice clos au 31-12-2015
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>36 128</u>	<u>32 272</u>
. Revenus des Actions		20 307	15 672
. Revenus des obligations		9 399	8 818
. Revenus des bons du trésor zéro coupon		6 422	7 782
. Revenus des emprunts d'Etat		-	-
Revenus des placements monétaires	10	<u>3 790</u>	<u>3 409</u>
. Revenus des placements à terme		-	-
. Revenus des autres placements		3 790	3 409
Total des revenus des placements		39 918	35 681
Charges de gestion des placements	11	-11 747	-10 976
Revenus nets des placements		28 171	24 705
Autres charges d'exploitation	12	-7 094	-7 018
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 078	17 687
Régularisation du résultat d'exploitation		218	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		21 296	17 687
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-218	-
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		9 865	113 494
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		56 816	-70 675
Frais de négociation de titres		-252	- 498
RESULTAT DE L'EXERCICE		87 507	60 008

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE DU 01/01/2016 au 31/12/2016
(Montants exprimés en Dinars)

	Exercice clos au 31-12-2016	Exercice clos au 31-12-2015
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	87 507	60 008
Résultat d'exploitation	21 078	17 687
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	9 865	113 494
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	56 816	-70 675
Frais de négociation de titres	-252	-498
Distribution de dividendes	-17 682	-17 652
Transactions sur le capital	12 478	-
Souscriptions		
. Capital	495 500	-
. Régularisation des sommes non distribuables	195 698	-
. Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-4 991	-
. Régularisation des sommes distribuables exercice clos	4	-
Rachats		
. Capital	-485 000	-
. Régularisation des sommes non distribuables	-193 939	-
. Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	5 209	-
. Régularisation des sommes distribuables exercice clos	-4	-
Variation de l'actif net	82 303	42 356
ACTIF NET		
En début d'exercice	1 002 637	960 281
En fin d'exercice	1 084 940	1 002 637
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	7 550	7 550
En fin d'exercice	7 655	7 550
VALEUR LIQUIDATIVE		
En début d'exercice	132,799	127,189
En fin d'exercice	141,729	132,799
Taux de rendement	8,49%	6,25%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2016**

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT BNAC PROGRES

BNAC PROGRES FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 28 juin 2006, sous le N° 29-2006.

BNAC PROGRES FCP a une durée de vie de 99 ans.

Le capital initial s'élève à 100 000 D divisé en 1000 parts de 100 D chacune.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA.

Sa gestion est assurée par la BNA CAPITAUX.

NOTE N°2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de placement BNAC PROGRES FCP, arrêtés au 31 Décembre 2016, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE N°3: EXERCICE, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables spécifiques, les plus significatifs adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit:

1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Le portefeuille-titres est composé d'actions, de titres d'OPCVM, d'obligations et de titres émis par le Trésor.

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

2- Evaluation des placements :

a- actions et valeurs assimilées

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.
- Les titres OPCVM sont évalués à leur Valeur Liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b- autres placements

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds commun de placement BNAC PROGRES FCP.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Décembre 2016, au coût amorti.

- Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3- Cession des placements:

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°4 : PORTEFEUILLE - TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 889 447 dinars contre 819 472 dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2016	% Actif
1) <u>Actions et droits rattachés</u>		454 223	550 747	49,18%
. Actions cotées		454 223	550 747	49,18%
AL	95	12 160	13 006	1,16%
ATL	5 000	15 000	14 800	1,32%
ATTIJ BANK	3 000	73 566	81 051	7,24%
BEST LEASE	20 000	42 000	35 200	3,14%
BNA	9 000	108 665	81 009	7,23%
BT	2 400	21 570	18 754	1,67%
CITYCARS	3 908	55 675	61 004	5,45%
EURO-CYCLE	2 000	32 291	81 806	7,30%
LANDOR	327	2 453	3 107	0,28%
OFFICEPLAST	1 850	3 300	5 685	0,51%
SAH	4 000	42 130	54 232	4,84%
SFBT	5 142	41 894	97 600	8,71%
UNIMED	344	3 519	3 494	0,31%
. Droits	-	-	-	-
2) <u>Emprunts de sociétés</u>		283 000	286 292	25,56%
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	400	40 000	41 019	3,66%
ATL 2013-2	600	48 000	48 356	4,32%
ATL 2017-1 7A 7.8%	500	50 000	50 017	4,47%
CIL 2015/1	400	32 000	33 073	2,95%
MEUBLATEX 2010 TRB	900	18 000	18 533	1,65%
TL 2016 SUB CAT B 7ANS	950	95 000	95 294	8,51%
3) <u>Titres des OPCVM</u>		52 345	52 408	4,68%
Placement Obligataire SICAV	500	52 345	52 408	4,68%
TOTAL		789 567	889 447	79,42%

▪ **Composition du portefeuille**

L'actif de BNAC PROGRES FCP est employé , à la date du 31 Décembre 2016, à raison de **79,42 %** dans des valeurs mobilières.

Nature des titres	% de l'actif prévu au		% de l'actif au		Ecart
	Code des OPC	Prospectus d'émission	31 décembre 2016		
Actions	80%	50,00%	79,42%	49,18%	-0,82%
BTA, Emprunt garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la BCT et billets de trésorerie émis par les sociétés de la cote ou notées ou avalisées par une banque		25,00%		25,56%	+0,56%
Titres OPCVM		5,00%		4,68%	-0,32%
Liquidités et quasi-liquidités	20%	20,00%	20,58%	20,58%	+0,58%
Total		100%	100%		0%

L'analyse du tableau des ratios des emplois de l'actif, permet de constater que la composition du portefeuille du fonds BNAC PROGRES FCP au 31 Décembre 2016, s'est rapprochée de la composition prévue au niveau des orientations de placement énoncées au niveau du paragraphe 2-2 du prospectus d'émission.

▪ **Les mouvements intervenus dans le portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :**

ENTREES EN PORTEFEUILLE	Coût d'acquisition
Actions et droits rattachés	112 382
Actions SICAV	41 921
Obligations et valeurs assimilées	145 000
Total en Dinars	299 303

SORTIES DE PORTEFEUILLE	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	43 150	99 820	56 670
Actions SICAV	18 762	18 908	146
Obligations et valeurs assimilées(*)	123 660	-	-
Total en Dinars	185 572	118 728	56 816

(*) Il s'agit de remboursement d'emprunts et de BTZC.

NOTE N° 5 : OPERATEURS CREDITEURS

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Gestionnaire BNAC	2 190	2 005
Dépositaire	274	251
Distributeur	11 596	9 460
Total	14 060	11 716

NOTE N° 6 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Commissaire aux comptes	5 582	5 582
Conseil du Marché Financier (CMF)	92	84
Sommes à régler	15 246	-
Total en Dinars	20 920	5 666

NOTE N° 7 : CAPITAL

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Capital début d'exercice		
.Montant	755 000	755 000
.Nombre de parts	7 550	7 550
.Nombre de porteurs de parts	7	7
Souscriptions réalisées		
.Montant	495 500	-
.Nombre de parts	4 955	-
Rachats effectués		
.Montant	485 000	-
.Nombre de parts	4 850	-
Capital fin d'exercice		
.Montant	765 500	755 000
.Nombre de parts	7 655	7 550
.Nombre de porteurs de parts	7	7

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Sommes non distribuables	68 188	42 321
i) Résultat non distribuable de l'exercice	66 429	42 321
.Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	9 865	113 494
.Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	56 816	-70 675
.Frais de négociation de titres	-252	-498
ii) Régularisation des sommes non distribuables	1 759	-
.Aux émissions	195 698	-
.Aux rachats	-193 939	-
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	229 950	187 627
Total en Dinars	1 063 638	984 948

NOTE N° 8 : SOMMES DISTRIBUABLES

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Sommes distribuables de l'exercice	21 296	17 687
Résultat distribuable de l'exercice	21 078	17 687
Régularisation lors des souscriptions et des rachats de parts	218	-
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	2
Total en Dinars	21 302	17 689

NOTE N° 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Revenus des actions	20 307	15 672
. Dividendes	20 307	15 672
Revenus des obligations	9 399	8 818
.Intérêts courus	3 290	1 352
.Intérêts échus	6 109	7 466
Revenus des emprunts d'Etat	-	-
Revenus des BT à zéro coupon	6 422	7 782
Total en Dinars	36 128	32 272

NOTE N° 10 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Intérêts créditeurs du dépôt en banque	3 790	3 409
Total en Dinars	3 790	3 409

NOTE N° 11 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Rémunération du gestionnaire (*)	8 543	7 982
Rémunération du dépositaire (**)	1 068	998
Rémunération du Distributeur (***)	2 136	1 996
Total en Dinars	11 747	10 976

(*) La gestion de BNAC PROGRES-FCP est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,8 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

(**) La "BNA" assure les fonctions de dépositaire pour BNAC PROGRES-FCP. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP,
- Encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants,
- Régler le montant des rachats aux porteurs de parts sortants,
- Attester la situation du portefeuille du fonds, et
- Contrôler le respect de la loi.

En contrepartie de ses services, le dépositaire perçoit une rémunération égale à 0,1 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(***) Le réseau de la BNA et la BNA Capitaux assurent les fonctions de distributeurs des parts du fonds BNAC PROGRES-FCP, et perçoivent à ce titre une rémunération de 0,2 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

NOTE N° 12 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Redevance CMF	1 068	998
Rémunération du commissaire aux comptes	5 600	5 609
Impôts et taxes	124	105
Diverses charges d'exploitation	302	306
Total	7 094	7 018

NOTE N° 13 : DONNEES PAR PART

Libellé	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	5,215	4,726	4,577	4,038	3,658
Charges de gestion des placements	-1,535	-1,454	-1,342	-1,382	-1,411
• Revenu net des placements	3,680	3,272	3,235	2,656	2,247
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,927	-0,930	-0,898	-0,918	-0,907
• Résultat d'exploitation	2,753	2,343	2,337	1,738	1,341
Régularisation du résultat d'exploitation	0,029	0,000	0,000	0,001	0,005
• Sommes Distribuables de l'exercice	2,782	2,343	2,337	1,739	1,346
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,029	0,000	0,000	-0,001	-0,005

Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1,289	15,032	2,811	-5,120	-3,803
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	7,422	-9,361	0,839	3,320	2,812
Frais de négociation de titres	-0,033	-0,066	-0,042	-0,038	-0,021
Plus ou moins value sur titres et frais de négociation	8,678	5,605	3,608	-1,839	-1,012
Résultat net de l'exercice	11,431	7,948	5,945	-0,100	0,328
Résultat non distribuable de l'exercice	8,678	5,605	3,608	-1,839	-1,012
Régularisation du résultat non distribuable	-0,188	0,000	0,000	0,424	0,374
Somme non distribuables de l'exercice	8,490	5,605	3,608	-1,414	-0,638

NOTE N° 14 : RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS

Libellé	2016	2015	2014	2013	2012
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,096%	1,105%	1,100%	1,101%	1,102%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen	0,662%	0,706%	0,736%	0,732%	0,708%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	1,987%	1,780%	1,916%	1,386%	1,047%
Distribution de dividendes	2,342	2,338	1,739	1,346	1,975
Valeur Liquidative	141,729	132,799	127,189	122,983	124,005